

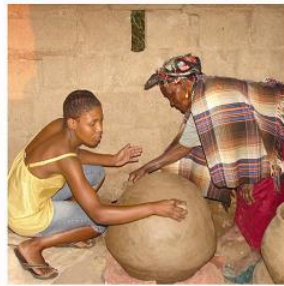


Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Patrimoine
culturel
immatériel

Onzième session du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel



Convention de 2003 pour la sauvegarde
du patrimoine culturel immatériel

KIT MÉDIA 2016

Dans ce kit, vous allez trouver ...

Onzième session du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

1. Ordre du jour du Comité.....	4
2. Le patrimoine culturel immatériel et la Convention	9
3. Quelques faits et chiffres.....	12
4. Questions et réponses	15

Annexe I Description du processus d'inscription/de sélection/d'approbation 21

Annexe II Résumés des dossiers proposés en 2016, y compris les résultats de l'évaluation 22

Plus d'informations sont disponibles sur le site web de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel: <http://www.unesco.org/culture/ich/fr/accueil>

Onzième session du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

Dates et lieu

Du 28 novembre au 2 décembre 2016

Centre de conférences de la Commission économique pour l'Afrique,
Addis-Abeba (Éthiopie)

Adresse : avenue Menelik II, Boîte postale 3001, Addis-Abeba, Éthiopie

Numéro de téléphone : +251 (0)11 544 5386

Fonctions du Comité

Le Comité est chargé de la mise en œuvre au niveau international de la Convention. Il examine les rapports périodiques soumis par les États sur la mise en œuvre de la Convention au niveau national, prend les décisions sur les candidatures pour inscription sur les deux listes (Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente et Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité). Il sélectionne également parmi les programmes de sauvegarde soumis ceux qui peuvent être considérés comme « meilleures pratiques de sauvegarde » et octroie des assistances financières. Les 24 membres du Comité sont élus par l'Assemblée générale des États parties et sont issus de toutes les régions du monde. Le Comité est renouvelé par moitié tous les deux ans.

Président : M. Yonas Desta Tsegaye (Éthiopie)

Vice-Présidents : Turquie, Bulgarie, Sainte Lucie, République de Corée et Algérie

Rapporteur : M. Murat Sogangoz (Turquie)

Membres du Comité

[Afghanistan](#), [Algérie](#), [Arménie](#), [Autriche](#), [Bulgarie](#), [Colombie](#), [Congo](#), [Côte d'Ivoire](#), [Cuba](#), [Chypre](#), [Éthiopie](#), [Guatemala](#), [Hongrie](#), [Inde](#), [Liban](#), [Ile Maurice](#), [Mongolie](#), [Palestine](#), [Philippines](#), [République de Corée](#), [Sainte-Lucie](#), [Sénégal](#), [Turquie](#) et [Zambie](#)

UNESCO

[Secrétariat de la Convention](#)

ich@unesco.org

[Presse et accréditation](#)

Mme Lucia Iglesias

l.iglesias@unesco.org

Accréditation presse disponible en ligne sur :

<http://www.unesco.org/culture/ich/fr/enregistrement-00884>

Ressources média sur :

<http://www.unesco.org/culture/ich/fr/11com>

Diffusion en direct sur le web en anglais, français, espagnol et arabe de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30 (heure d'Addis-Abeba) : <http://www.unesco.org/culture/ich/fr/11com>

1. Ordre du jour du Comité

Les documents associés peuvent être téléchargés à partir de la page dédiée au Comité :

<http://www.unesco.org/culture/ich/fr/11COM>

Dimanche, 27 novembre 2016

9 h 00 – 12 h 00

Forum des organisations non gouvernementales :

Symposium « Défis pour les ONG en matière de promotion des valeurs du PCI »

Aussi dénommé « ICH NGO Forum », le Forum des organisations non gouvernementales est la plateforme pour la communication, le développement de réseaux, les échanges et la coopération des ONG accréditées pour assurer des fonctions consultatives auprès du Comité intergouvernemental dans le cadre de la Convention.

Le dimanche matin, le Forum des ONG organisera un symposium sur le thème des « Défis pour les ONG en matière de promotion des valeurs du PCI ». La Convention a introduit plusieurs directives, principes éthiques et documents dans le but de relever les défis liés à l'activité culturelle et à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel à travers le monde. Cet événement constituera une opportunité de faire face aux différents défis relatifs à la sauvegarde en vue de renforcer les capacités, le respect pour l'environnement, et avant toute chose, les possibilités d'inclusion économique.

<http://www.ichngoforum.org/detailed-program-5th-ich-ngo-forum-symposium/> (version anglaise)

12 h 30 – 14 h 30

Déjeuner

15 h 00 – 16 h 30

Session d'orientation pour les nouveaux membres du Comité

La session d'orientation est organisée afin de présenter les règles, procédures et méthodes de travail du Comité de même que des informations pratiques concernant la onzième session, en particulier pour les nouveaux membres du Comité. Elle offre également aux participants l'occasion de poser des questions ou de demander des éclaircissements avant l'ouverture de la session.

17 h

Cérémonie d'ouverture au Millennium Hall

La onzième session du Comité sera précédée d'une cérémonie d'ouverture en présence des dignitaires du gouvernement éthiopien. La cérémonie sera ouverte à l'ensemble des participants et inclura une manifestation culturelle suivie d'un cocktail.

Lundi 28 novembre 2016

À partir de 8 h 30

Enregistrement des participants

9 h 30 – 12 h 30

1. Ouverture
 2. Adoption de l'ordre du jour
Document de travail [ITH/16/11.COM/2 Rev.](#)
 3. Observateurs
Document de travail [ITH/16/11.COM/3](#)
 4. Adoption du compte-rendu de la dixième session du Comité
Document de travail [ITH/16/11.COM/4](#)
- Rapport du Président du Comité sur les activités du Bureau
Le Président informera le Comité des résultats des réunions du Bureau qui se sont tenues depuis l'élection de ce dernier par le Comité en 2015 lors de sa dixième session à Windhoek, en Namibie.
- Rapport du Forum des organisations non gouvernementales
Des représentants du Forum des organisations non gouvernementales présenteront leurs activités au Comité.

5. Rapport du Secrétariat sur ses activités
Ce point présente un rapport des activités du Secrétariat de janvier à juin 2016. Ce rapport comprend le soutien apporté par le Secrétariat à la gouvernance de la Convention et d'autres mécanismes, ainsi que la mise en œuvre de la stratégie globale de renforcement des capacités.

Document de travail [ITH/16/11.COM/5](#)

6. Contributions volontaires supplémentaires au Fonds du patrimoine culturel immatériel

Le Comité peut accepter des contributions au Fonds à des fins particulières relatives à des projets spécifiques. Le document porte à l'attention du Comité un bilan des nouvelles contributions versées au Fonds depuis sa dernière session en 2015.

Document de travail [ITH/16/11.COM/6](#)

12 h 30 – 14 h 30

Déjeuner

14 h 30 – 17 h 30

7. Suivi des recommandations du rapport de l'auditeur externe « Rapport d'audit sur la gouvernance de l'UNESCO et des fonds, programmes et entités rattachés » (Document 38 C/23)

Ce point présente au Comité l'état des recommandations du rapport de l'auditeur externe sur la gouvernance de l'UNESCO et les fonds, programmes et entités rattachés contenus dans le Document 38 C/23, qui concernent directement les organes directeurs de la Convention de 2003.

Document de travail [ITH/16/11.COM/7](#)

8. Clarification du processus de prise de décisions concernant l'inscription, la sélection ou l'approbation, des candidatures, des propositions et des demandes

Ce point clarifie le processus de prise de décisions du Comité concernant l'inscription d'éléments sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente et sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, ainsi que l'inclusion de propositions sur le Registre des meilleures pratiques de sauvegarde et l'approbation de demandes d'assistance internationale.

Document de travail [ITH/16/11.COM/8](#)

Annexe I. Description du processus d'inscription/de sélection/d'approbation

- 9.a Examen des rapports des États parties sur la mise en œuvre de la Convention et l'état actuel d'éléments inscrits sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité

Les États parties à la Convention ont l'obligation de présenter des rapports périodiques (six ans après avoir ratifié la Convention et tous les six ans par la suite) sur les dispositions législatives, réglementaires et institutionnelles prises pour se conformer aux directives de la Convention et pour examiner l'état de tous les éléments inscrits sur la Liste représentative. Pour ce cycle-ci, six pays ont soumis leurs rapports. Le document portant sur les rapports présente également une analyse qui met l'accent de manière cumulative sur les dispositions prises par les États parties concernant l'intégration du patrimoine culturel immatériel et sa sauvegarde dans les politiques culturelles et autres.

Document de travail [ITH/16/11.COM/9.a](#)

17 h 30

Ouverture de l'exposition photographique « Patrimoine vivant à Addis-Abeba »

Cette exposition photographique vise à présenter aux participants du Comité un ensemble de pratiques et d'expressions du patrimoine culturel immatériel se déroulant dans le contexte urbain d'Addis-Abeba, immortalisées par les objectifs de deux jeunes femmes photographes éthiopiennes talentueuses. L'exposition est organisée conjointement par la Section du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO et l'Autorité éthiopienne chargée de la recherche et de la conservation du patrimoine culturel.

Mardi 29 novembre 2016

9 h 00 – 9 h 30

Réunion du Bureau

9 h 30 – 12 h 30

9.b

Examen des rapports des États parties sur l'état actuel d'éléments inscrits sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente

Tous les quatre ans, les États parties à la Convention ayant des éléments inscrits sur la Liste de sauvegarde urgente ont l'obligation de soumettre des rapports sur l'état de ces éléments. Six pays ont soumis ces rapports dans les délais pour examen par le Comité à l'occasion de la présente session.

Document de travail [ITH/16/11.COM/9.b](#)

9.c

Rapports des États parties sur l'utilisation de l'assistance internationale du Fonds du patrimoine culturel immatériel

Chaque année, le Comité examine les rapports des pays ayant bénéficié de l'assistance financière octroyée par le Fonds du patrimoine culturel immatériel. Ce point présente un aperçu de l'état de neuf projets ayant bénéficié de cette assistance.

Document de travail [ITH/16/11.COM/9.c](#)

10.

Rapport de l'Organe d'évaluation sur ses travaux en 2016

Composé de six organisations non gouvernementales accréditées et de six experts représentant les pays non-membres du Comité, l'Organe d'évaluation a évalué l'ensemble des dossiers pour le cycle 2016 et présentera son rapport au Comité. Au total, l'Organe d'évaluation a évalué 50 dossiers : six candidatures pour inscription sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente, dont une associée à une demande d'assistance internationale ; 37 candidatures à la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité ; et sept propositions pour le Registre des meilleures pratiques de sauvegarde. Ce rapport comprend une analyse des enseignements tirés du cycle 2016 sur les méthodes de travail et un certain nombre de questions transversales.

Document de travail [ITH/16/11.COM/10](#)

Annexe II. Résumés des dossiers proposés en 2016, y compris les résultats de l'évaluation

12 h 30 – 14 h 30

Déjeuner

13 h 15 – 14 h 30

Manifestation parallèle : « Apprendre avec le patrimoine culturel immatériel dans le domaine de l'éducation »

Il s'agit d'une table ronde organisée par la Section du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO et l'Institut international pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) dans le but de partager les expériences récentes en matière de patrimoine culturel immatériel dans le domaine de l'éducation et de faire naître des idées pour de futurs travaux sur le sujet.

14 h 30 – 17 h 30

10.a

Examen des candidatures pour inscription sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente

Six candidatures pour inscription sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente, dont une associée à une demande d'assistance internationale, seront examinées par ordre alphabétique des États soumissionnaires (en anglais) par le Comité, lequel se prononcera sur leur inscription après avoir examiné les recommandations de l'Organe d'évaluation.

Document de travail [ITH/16/11.COM/10.a](#)

Mercredi 30 novembre 2016

9 h 00 – 9 h 30

Réunion du Bureau

9 h 30 – 12 h 30 10.b Examen des candidatures pour inscription sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité
Trente-sept candidatures à la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité seront examinées par le Comité par ordre alphabétique des États soumissionnaires (en anglais). Le Comité décidera de leur inscription après avoir examiné les recommandations de l'Organe d'évaluation.
Document de travail ITH/16/11.COM/10.b

12 h 30 – 14 h 30 Déjeuner

14 h 30 – 17 h 30 10.b Examen des candidatures pour inscription sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité
Document de travail ITH/16/11.COM/10.b

Jeudi 1^{er} décembre 2016

9 h 00 – 9 h 30 Réunion du Bureau

9 h 30 – 12 h 30 10.b Examen des candidatures pour inscription sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité
Document de travail ITH/16/11.COM/10.b

10.c Examen des propositions au Registre des meilleures pratiques de sauvegarde
Après avoir passé en revue les recommandations de l'Organe d'évaluation, sept propositions seront examinées par le Comité pour décider de leur inclusion dans le Registre des meilleures pratiques de sauvegarde.
Document de travail ITH/16/11.COM/10.c

12 h 30 – 14 h 30 Déjeuner

14 h 30 – 17 h 30 11. Etablissement de l'Organe d'évaluation pour le cycle 2017
L'Organe d'évaluation chargé d'évaluer toutes les candidatures, propositions et demandes aux termes de la Convention est constitué chaque année de manière formelle par la désignation de douze membres.
Cette année, le Comité élira un nouveau membre issu des ONG accréditées et deux experts provenant d'un Etat non-membre du Comité.
Document de travail ITH/16/11.COM/11

12. Nombre de dossiers soumis pour le cycle 2017 et nombre de dossiers pouvant être traités pour les cycles 2018 et 2019
Ce point permettra au Comité de déterminer le nombre de dossiers pouvant être examinés en 2018 et 2019. Le document informera également le Comité du nombre de dossiers soumis pour le cycle 2017.
Document de travail ITH/16/11.COM/12

13. Réflexion sur le transfert d'un élément d'une liste à l'autre et le retrait d'un élément d'une liste
A l'occasion de sa dixième session, lorsque le Vietnam a demandé qu'un élément soit transféré d'une Liste à une autre, le Comité a décidé d'engager une réflexion générale sur le transfert d'un élément d'une Liste à l'autre et sur le retrait d'un élément d'une Liste. Ce point vise à faciliter cette réflexion.
Document de travail ITH/16/11.COM/13

Vendredi 2 décembre 2016

9 h 00 – 9 h 30 Réunion du Bureau

9 h 30 – 12 h 30	14.	<p>Réunion préliminaire d'experts sur l'élaboration d'un cadre global de résultats pour la Convention</p> <p><i>Lors de sa huitième session en 2013, le Comité a décidé de développer un cadre global de résultats pour la Convention. Ce point présente les résultats de la réunion préliminaire d'experts qui s'est tenue à Pékin, en Chine, du 7 au 9 septembre 2016 grâce à la généreuse contribution de la Commission nationale de la République populaire de Chine dans le but d'engager une réflexion à cet égard.</i></p> <p>Document de travail ITH/16/11.COM/14</p>
	15.	<p>Le patrimoine culturel immatériel dans les situations d'urgence</p> <p><i>Ce point a été inclus dans l'ordre du jour du Comité afin d'ouvrir une réflexion globale sur la place occupée par le patrimoine culturel immatériel et son rôle dans les situations d'urgence, dans le contexte du cadre normatif de la Convention.</i></p> <p>Document de travail ITH/16/11.COM/15</p>
12 h 30 – 14 h 30	Déjeuner	
14 h 30 – 17 h 30	16.	<p>Date et lieu de la douzième session du Comité</p> <p>Document de travail ITH/16/11.COM/16</p>
	17.	<p>Élection des membres du Bureau de la douzième session du Comité</p> <p>Document de travail ITH/16/11.COM/17</p>
	18.	Questions diverses
	19.	Adoption de la liste des décisions
	20.	Clôture

2. Le patrimoine culturel immatériel et la Convention

Patrimoine culturel immatériel

Ce que l'on entend par « patrimoine culturel » a évolué de manière considérable au cours des dernières décennies, en partie du fait des instruments élaborés par l'UNESCO. Le patrimoine culturel ne s'arrête pas aux monuments et aux collections d'objets. Il comprend également les traditions ou les expressions vivantes héritées de nos ancêtres et transmises à nos descendants, comme les traditions orales, les arts du spectacle, les pratiques sociales, rituels et événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ou les connaissances et le savoir-faire nécessaires à l'artisanat traditionnel.

Le patrimoine culturel immatériel est un facteur important pour la diversité culturelle face à la mondialisation croissante. Être conscient du patrimoine culturel immatériel de différentes communautés est utile au dialogue interculturel et encourage le respect mutuel. Le patrimoine culturel immatériel est aussi important pour assurer un développement durable. Non seulement il peut fournir une force puissante pour le développement économique inclusif et contribuer à renforcer les économies locales, mais les connaissances et les pratiques traditionnelles concernant la nature et l'univers peuvent aussi, par exemple, contribuer à la durabilité de l'environnement, à la protection de la biodiversité et à la sauvegarde durable des ressources naturelles.

L'importance du patrimoine culturel immatériel ne réside pas tant dans la manifestation culturelle elle-même que dans la richesse des connaissances et du savoir-faire qu'il transmet d'une génération à une autre. Cette transmission du savoir a une valeur sociale et économique pertinente pour les groupes minoritaires comme pour les groupes sociaux majoritaires à l'intérieur d'un État, et est tout aussi importante pour les pays en développement que pour les pays développés.

Le patrimoine culturel immatériel est :

- **Traditionnel, contemporain et vivant à la fois** : le patrimoine culturel immatériel ne comprend pas seulement les traditions héritées du passé, mais aussi les pratiques rurales et urbaines contemporaines, propres à divers groupes culturels.
- **Inclusif** : des expressions de notre patrimoine culturel immatériel peuvent être similaires à celles pratiquées par d'autres. Qu'elles viennent du village voisin, d'une ville à l'autre bout du monde ou qu'elles aient été adaptées par des peuples qui ont émigré et se sont installés dans une autre région, elles font toutes partie du patrimoine culturel immatériel en ce sens qu'elles ont été transmises de génération en génération, qu'elles ont évolué en réaction à leur environnement et qu'elles contribuent à nous procurer un sentiment d'identité et de continuité, établissant un lien entre notre passé et, à travers le présent, notre futur. Le patrimoine culturel immatériel ne soulève pas la question de la spécificité ou de la non-spécificité de certaines pratiques par rapport à une culture. Il contribue à la cohésion sociale, stimulant un sentiment d'identité et de responsabilité qui aide les individus à se sentir partie d'une ou plusieurs communautés et de la société au sens large.
- **Non exceptionnel** : le patrimoine culturel immatériel n'est pas seulement apprécié en tant que bien culturel, à titre comparatif, pour son caractère exclusif ou sa valeur exceptionnelle. Il se développe à partir de son enracinement dans les communautés et dépend de ceux dont la connaissance des traditions, des savoir-faire et des coutumes est transmise au reste de la communauté, de génération en génération, ou à d'autres communautés.
- **Fondé sur les communautés** : le patrimoine culturel immatériel ne peut être patrimoine que lorsqu'il est reconnu comme tel par les communautés, groupes et individus qui le créent, l'entretiennent et le transmettent ; sans leur avis, personne ne peut décider à leur place si une expression ou pratique donnée fait partie de leur patrimoine.

La Convention

Les conventions de l'UNESCO dans le domaine de la culture ont été rédigées et adoptées suite à la demande des États membres d'élaborer des normes internationales susceptibles de servir de base à la définition de politiques culturelles nationales et de renforcer la coopération entre eux.

La Conférence générale de l'UNESCO a adopté en 2003, à sa 32^e session, la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. L'adoption de la Convention a marqué un jalon de l'évolution des politiques internationales de promotion de la diversité culturelle, car, pour la première fois, la communauté internationale reconnaissait la nécessité de soutenir un type de manifestations et d'expressions culturelles qui n'avait, jusque-là, pas bénéficié d'un cadre légal et programmatique de cette ampleur.

En complément à d'autres instruments internationaux consacrés au patrimoine culturel, comme la Convention de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, la Convention

de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel a pour objectif principal de sauvegarder les pratiques, représentations, expressions, savoirs et savoir-faire que les communautés, les groupes et, dans certains cas, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel.

La Convention a été ratifiée à un rythme sans précédent : en novembre 2016, 171 États membres l'avaient ratifiée, soit plus des quatre cinquièmes des 195 États membres de l'UNESCO.

Lire le texte de la Convention : <http://www.unesco.org/culture/ich/fr/convention/>

Sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

Pour rester vivant, le patrimoine culturel immatériel doit être pertinent pour sa communauté, recréé en permanence et transmis de génération en génération. Le risque existe que certains éléments du patrimoine culturel immatériel puissent mourir ou disparaître faute d'aide, mais sauvegarder ne signifie pas pour autant fixer ou figer le patrimoine culturel immatériel sous quelque forme « pure » ou « originelle ». La sauvegarde du patrimoine culturel immatériel consiste à transférer les connaissances, les savoir-faire et les significations. La Convention insiste davantage sur la transmission, ou communication, du patrimoine de génération en génération que sur la production de manifestations concrètes telles que les danses, les chants, les instruments de musique ou l'artisanat. Dans une large mesure, donc, toute mesure de sauvegarde s'inscrit dans la perspective du renforcement et de la consolidation des conditions diverses et variées, matérielles et immatérielles, qui sont nécessaires à l'évolution et l'interprétation continues du patrimoine culturel immatériel, ainsi qu'à sa transmission aux générations à venir.

Cela signifie-t-il que le patrimoine immatériel doit toujours être sauvegardé ou revitalisé, quel qu'en soit le coût ? Comme un organisme vivant, il suit un cycle et certains de ses éléments ont donc des chances de disparaître, après avoir donné naissance à d'autres formes d'expression. Il peut se faire que certaines formes de patrimoine culturel immatériel, malgré leur valeur économique, ne soient plus considérées comme pertinentes ou signifiantes pour la communauté elle-même.

Comme l'indique la Convention, seul le patrimoine culturel immatériel que les communautés reconnaissent comme leur et qui leur procure un sentiment d'identité et de continuité doit être sauvegardé. Par « reconnaissance », la Convention entend un processus formel ou, plus souvent, informel par lequel les communautés reconnaissent que des pratiques, des représentations, des expressions, des connaissances et des savoir-faire spécifiques et, le cas échéant, les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés font partie de leur patrimoine culturel.

Les mesures de sauvegarde doivent toujours être élaborées et appliquées avec le consentement et la participation de la communauté elle-même. Dans certains cas, l'intervention publique visant à sauvegarder le patrimoine d'une communauté peut ne pas être souhaitable, car il peut fausser la valeur qu'a ce patrimoine pour sa communauté. En outre, les mesures de sauvegarde doivent toujours respecter les pratiques coutumières régissant l'accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine, comme les manifestations du patrimoine culturel immatériel sacré ou celles qui sont considérées comme secrètes.

Domaines du patrimoine culturel immatériel

La Convention propose cinq grands « domaines » dans lesquels se manifeste, entre autres, le patrimoine culturel immatériel :

- les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel;
- les arts du spectacle;
- les pratiques sociales, rituels et événements festifs;
- les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers;
- les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel.

Les exemples de patrimoine culturel immatériel ne se limitent pas à une manifestation unique et nombreux sont ceux qui peuvent comporter des éléments tirés de divers domaines. Ainsi, un rite chamanique peut comporter de la musique et de la danse traditionnelle, des prières et des chants, des vêtements et des objets sacrés, ainsi que des pratiques rituelles et cérémonielles et une conscience et une connaissance précises du monde naturel. De même, les fêtes sont des expressions complexes du patrimoine culturel immatériel, qui comportent des chants, des danses, du théâtre, des banquets, des traditions orales et des contes, des expositions d'artisanat, des sports et autres divertissements. Les frontières entre les domaines sont extrêmement fluides et varient souvent d'une communauté à l'autre. Il est difficile, sinon impossible, d'imposer de l'extérieur des catégories rigides. Alors qu'une communauté pourrait considérer ses vers chantés comme une forme de rituel, une autre les interpréterait comme de la chanson. De la même manière, ce qu'une communauté définit comme du « théâtre » pourrait être interprété comme de la « danse » dans un contexte culturel différent. Il existe également des différences d'échelle et de portée : une communauté peut opérer des distinctions subtiles entre des variations d'expression, tandis qu'un autre groupe les considère comme différentes parties d'une forme unique.

Alors que la Convention définit un cadre pour l'identification des formes de patrimoine culturel immatériel, la liste de domaines qu'elle fournit est destinée à être plutôt inclusive qu'exclusive ; et elle ne prétend pas nécessairement être « complète ». Les États peuvent utiliser un autre système de domaines. Il existe déjà des variations importantes, certains pays répartissant différemment les manifestations du patrimoine culturel immatériel, tandis que d'autres utilisent des domaines globalement semblables à ceux de la Convention en leur donnant d'autres noms. Ils peuvent ajouter des domaines supplémentaires ou de nouvelles sous-catégories des domaines existants. On peut ainsi intégrer des « sous-domaines » déjà en usage dans des pays où le patrimoine culturel immatériel est reconnu, comme les « jeux et sports traditionnels », les « traditions culinaires », l'« élevage », les « pèlerinages » ou les « lieux de mémoire ».

Avantages de la mise en œuvre de la Convention

La mise en œuvre de la Convention offre des avantages pour les États parties, les communautés concernées (et leur patrimoine culturel immatériel), les organisations pertinentes ainsi qu'à la société dans son ensemble. Parmi ces avantages figurent :

- une meilleure représentation et transmission du patrimoine culturel immatériel ;
- le bien-être accru des communautés ;
- le plus grand respect et la meilleure compréhension entre communautés ;
- la mise en valeur de la diversité culturelle, tant sur le plan national qu'international ; et
- le progrès dans le sens d'un développement durable des communautés concernées et de leur cadre social et naturel.

Les États parties et autres acteurs peuvent aussi bénéficier de la coopération et de l'assistance (financière) internationales des manières suivantes :

- faire partie d'un réseau mondial actif dans le domaine du patrimoine pour partager l'expertise et les informations sur le patrimoine culturel immatériel au niveau international ;
- promouvoir et partager les meilleures pratiques de sauvegarde à travers le Registre de meilleures pratiques de sauvegarde ;
- avoir accès à l'assistance internationale provenant du Fonds de la Convention ;
- établir ou consolider les bonnes relations de travail sur les questions de patrimoine avec les autres États parties et organisations dans les autres États à travers la coopération aux niveaux régional et international ;
- participer aux organes de la Convention.

Organes statutaires de la Convention

Les Conventions de l'UNESCO sont des accords intergouvernementaux (entre États) qui sont gérés par des instances ou des organes composés de représentants officiels des États qui les ont ratifiés. La Convention du patrimoine culturel immatériel possède deux organes de ce type : une Assemblée générale et un Comité intergouvernemental.

- **Assemblée générale**

L'Assemblée générale est l'organe souverain de la Convention. Elle n'a aucun lien de subordination vis-à-vis de tout autre organe ou organisation. Tous les États parties à la Convention sont membres de l'Assemblée générale qui se réunit tous les deux ans aux mois de mai/juin.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant :

<http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=fr&pg=00008>

- **Comité intergouvernemental**

Le Comité intergouvernemental est composé de représentants de vingt-quatre États parties à la Convention ; ils sont élus par l'Assemblée générale pour quatre ans. Le Comité a pour mission de superviser : la mise en œuvre de la Convention, à savoir l'inscription d'éléments du patrimoine culturel immatériel sur les Listes de la Convention ; la sélection de pratiques pour le Registre des meilleures pratiques de sauvegarde ; et enfin, l'octroi d'une assistance internationale pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Le Comité intergouvernemental prépare également les Directives opérationnelles pour discussion finale et approbation par l'Assemblée générale et, parmi beaucoup d'autres tâches, il dirige le Fonds de la Convention. Le Comité se réunit une fois par an en session ordinaire et rend compte de ses activités devant l'Assemblée générale.

Afin d'assurer une répartition géographique équitable aussi bien parmi les membres du Comité que parmi ceux de ses organes consultatif et subsidiaire, le Comité a décidé de suivre le principe des (six) groupes électoraux utilisés au sein des organes de l'UNESCO comme base de répartition des sièges.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant :

<http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=fr&pg=00586>

3. Quelques faits et chiffres

Ratification

En date du mois de novembre 2016, 171 des 195 États Membres de l'UNESCO ont ratifié la Convention de 2003.

Pour plus d'informations sur les États parties, merci de consulter : <http://www.unesco.org/culture/ich/fr/les-etats-parties-00024>

ONG

A l'heure actuelle, 164 organisations non gouvernementales disposant de compétences reconnues dans le domaine du patrimoine culturel immatériel sont accréditées pour exercer des fonctions consultatives auprès du Comité.

ONG accréditées, statistiques par région

Régions	ONG accréditées à ce jour
Europe occidentale et Amérique du Nord	87
Europe de l'Est	13
Amérique latine et Caraïbes	11
Asie et Pacifique	26
Afrique	20
États arabes	6
TOTAL	164

Plus d'information sur les ONG : <http://www.unesco.org/culture/ich/fr/ong-accreditees-00331>

Projets de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

Depuis 2003, 133 projets visant à sauvegarder le patrimoine culturel immatériel ont été mis en œuvre au bénéfice de 106 pays. Ces projets ont été financés par le Fonds du patrimoine culturel immatériel et par des fonds extrabudgétaires pour un montant total de 21 051 093 dollars des États-Unis.

Plus d'information sur les projets : <http://www.unesco.org/culture/ich/fr/projet>

Pour plus d'information sur le programme de renforcement des capacités : <http://www.unesco.org/culture/ich/fr/renforcement-des-capacités>

Comment demander une assistance financière : <http://www.unesco.org/culture/ich/fr/demander-une-assistance-00039>

Candidatures proposées pour l'année 2016

Dossiers examinés: 51*

Régions	Liste de sauvegarde urgente	Liste représentative	Registre des meilleures pratiques	Assistance internationale	Total	
					Nombre	%
Europe occidentale et Amérique du Nord	1	7	2	0	10	20%
Europe de l'Est	1	8	3	0	12	23%
Amérique latine et Caraïbes	0	4	1	0	5	10%
Asie et Pacifique	1	9	1	1	12	23%
Afrique	3	3	0	0	6	12%
États arabes	0	3	0	0	3	6%
Transrégional	0	3	0	0	3	6%
TOTAL	6	37	7	1	51	100%

* comprend la demande d'assistance internationale contenue dans la candidature à la LSU soumise par le Cambodge

Par mécanisme et recommandation de l'Organe d'évaluation

Mécanisme	Nombre de dossiers	À inscrire	À renvoyer	À ne pas inscrire / À ne pas sélectionner
Liste de sauvegarde urgente	6	4 67%	2 33%	0 0%
Liste représentative	37	18 49%	19 51%	0 0%
Registre des meilleures pratiques de sauvegarde	7	3 43%	2 28.5%	2 28.5%
Assistance internationale	1	1 100%	0 0%	0 0%
TOTAL	51	26	23	2

Éléments inscrits en 2008-2015

Nombre d'éléments inscrits à ce jour, par région et par mécanisme

	Liste de sauvegarde urgente		Liste représentative		Registre des meilleures pratiques de sauvegarde		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Europe occidentale et Amérique du Nord	2	5%	54	16%	5	42%	61	16%
Europe de l'Est	5	11%	59	18%	1	8%	65	17%
Amérique latine et Caraïbes	5	11%	48	14%	4	33%	57	15%
Asie et Pacifique	20	47%	121	36%	2	17%	143	36%
Afrique	9	21%	27	8%		0%	36	9%
États arabes	2	5%	23	7%		0%	25	6%
Transrégional		0%	4	1%		0%	4	1%
Total	43	100%	336	100%	12	100%	391	100%

Nombre de pays ayant des éléments inscrits à ce jour, par région et par mécanisme*

	Liste de sauvegarde urgente		Liste représentative		Registre des meilleures pratiques de sauvegarde		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Europe occidentale et Amérique du Nord	2	8%	12	11%	2	25%	12	10%
Europe de l'Est	5	21%	21	19%	1	12%	23	20%
Amérique latine et Caraïbes	5	21%	20	19%	3	38%	21	18%
Asie et Pacifique	6	25%	22	20%	2	25%	22	19%
Afrique	4	17%	21	19%		0%	23	20%
États arabes	2	8%	13	12%		0%	15	13%
Total	24	100%	109	100%	8	100%	116	100%

*Ces chiffres ne comprennent pas les dossiers transrégionaux

4. Questions et réponses

Qu'est-ce que le patrimoine culturel immatériel ?

Le patrimoine culturel ne s'arrête pas aux monuments et aux collections d'objets. Il comprend également les traditions ou les expressions vivantes héritées de nos ancêtres et transmises à nos descendants, comme les traditions orales, les arts du spectacle, les pratiques sociales, rituels et événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ou les connaissances et le savoir-faire nécessaires à l'artisanat traditionnel. Si ces éléments ne sont pas tangibles – on ne peut pas les toucher –, ils n'en constituent pas moins une part très importante de notre patrimoine culturel. C'est là le patrimoine culturel immatériel, une forme vivante de patrimoine recréée en permanence et qui évolue à mesure que nous adaptions nos pratiques et nos traditions à notre environnement. Il procure vis-à-vis de nos cultures un sentiment d'identité et d'appartenance.

Le patrimoine culturel immatériel n'existe qu'au présent. Les expressions du passé qui ne sont plus pratiquées au présent font partie de l'histoire culturelle, mais ne sont pas du patrimoine culturel immatériel tel que le définit la Convention. Le patrimoine culturel immatériel est celui que les communautés actuelles reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. On l'appelle aussi souvent « patrimoine vivant » ou « culture vivante ». Pour rester vivant, le patrimoine culturel immatériel doit être pertinent pour sa communauté, recréé en permanence et transmis de génération en génération.

Pourquoi le patrimoine culturel immatériel est-il important ?

Ce n'est pas dans la manifestation culturelle en soi que réside l'importance du patrimoine culturel immatériel, mais dans l'importance et le sens que lui confèrent les communautés. Sa valeur est à la fois immatérielle et matérielle, liée aux effets sociaux et économiques du savoir et des compétences qu'il permet de transmettre. Le patrimoine culturel immatériel constitue un capital culturel qui est aussi un puissant levier de développement durable. La créativité, l'innovation, la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation, l'utilisation durable des ressources naturelles, la prévention des catastrophes naturelles, puisent tous aux sources du patrimoine culturel immatériel.

Le patrimoine immatériel est également vital en vue de maintenir la diversité culturelle face à la mondialisation. Comprendre le patrimoine immatériel contribue au dialogue interculturel, encourage le respect mutuel et assure la cohésion sociale.

Plus d'information et d'exemples : <http://www.unesco.org/culture/ich/fr/kit>

Qu'est-ce que c'est que sauvegarder ? Et comment peut-on sauvegarder ce qui est immatériel ?

Sauvegarder ne signifie pas protéger ou conserver au sens ordinaire de ces termes, car on risquerait de fixer ou de figer le patrimoine culturel immatériel. « Sauvegarder » signifie assurer la viabilité du patrimoine culturel immatériel, c'est-à-dire assurer sa recréation et sa transmission permanentes. Sauvegarder le patrimoine culturel immatériel, c'est transmettre du savoir, du savoir-faire et du sens.

Les communautés qui sont dépositaires du patrimoine culturel immatériel et le pratiquent sont les mieux placées pour l'identifier et le sauvegarder. C'est pourquoi les mesures de sauvegarde devraient toujours placer la communauté détentrice au centre, et répondre aux besoins qu'elles expriment elles-mêmes. L'adaptation aux réalités changeantes des contextes socio-économiques dans lesquels vivent les communautés est aussi au cœur de la sauvegarde.

Pour davantage d'informations : <http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=fr&pg=00012>

Comment le patrimoine culturel immatériel peut-il contribuer au développement durable ?

La pratique de certains éléments du patrimoine culturel immatériel peut contribuer à un développement durable. Ce patrimoine est pratiqué et transmis par les communautés concernées pour des raisons qui passent par la sauvegarde de leur sentiment d'identité et de continuité, le fait de favoriser le bien-être social et de garder la maîtrise de leur environnement naturel et social et la génération de revenu. Une bonne partie de pratiques et de formes de savoirs traditionnels ou autochtones est, ou peut être, intégrée dans la santé, l'éducation et la sauvegarde moderne de l'environnement naturel et social. Les projets de développement destinés à renforcer la cohésion sociale, le développement économique, l'éducation ou la santé sont plus susceptibles d'être acceptés par les communautés locales et ont plus de chances de réussir. Les savoirs et les pratiques

concernant la nature et l'univers peuvent aussi aider à assurer la disponibilité durable des ressources naturelles spécifiques nécessaires à la pratique de ce patrimoine.

Pour plus d'informations, veuillez consulter :

- les [Directives opérationnelles](#) sur le patrimoine culturel immatériel pour le développement durable ;
- la [brochure sur le patrimoine culturel immatériel et le développement durable](#).

Qu'est-ce que la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ?

Adoptée en 2003 après soixante ans de travail dans ce domaine, cette Convention est le premier instrument multilatéral contraignant de la communauté internationale destiné à sauvegarder et à sensibiliser sur ce patrimoine. Son but est d'inciter et de soutenir les pays à « prendre les mesures nécessaires pour assurer la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel présent sur [leur] territoire » (article 11 de la Convention).

Quelles sont les responsabilités des États qui ont ratifié la Convention ?

Au niveau national, les États parties doivent : définir et inventorier le patrimoine culturel immatériel avec la participation des communautés concernées ; adopter des politiques et établir des institutions pour le gérer et le promouvoir ; encourager la recherche ; et prendre d'autres mesures de sauvegarde appropriées, toujours avec le consentement et la participation des communautés concernées.

Six ans après avoir ratifié la Convention, puis tous les six ans, chaque État partie doit soumettre un rapport au Comité sur les mesures qu'il a prises pour mettre en œuvre la Convention au niveau national, dans lesquels ils doivent rendre compte de l'état actuel de tous les éléments présents sur leur territoire et inscrits sur la Liste représentative.

Les États sont aussi invités à proposer des éléments pour inscription sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente et sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, et à proposer des programmes de sauvegarde pour le Registre des meilleures pratiques de sauvegarde. Les États ont aussi la possibilité de demander une assistance internationale au Fonds pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, alimenté par les contributions des États parties.

Les États parties soumettent au Comité des rapports sur l'état des éléments inscrits sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente la quatrième année qui suit l'année au cours de laquelle l'élément a été inscrit, et ensuite tous les quatre ans. Les États parties bénéficiaires de l'assistance internationale doivent également soumettre un rapport sur l'utilisation faite de l'assistance octroyée.

De tels rapports, y compris les rapports sur les mesures prises pour mettre en œuvre la Convention, sont soumis à la onzième session du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (voir les points 9.a, 9.b et 9.c de l'ordre du jour).

Seuls les États parties à la Convention peuvent soumettre des dossiers de candidature, mais ces derniers ont l'obligation d'associer le plus largement possible les communautés concernées à l'élaboration des candidatures et des mesures de sauvegarde. Ils doivent également obtenir leur consentement libre, préalable et éclairé pour soumettre toute candidature. Les candidatures ou demandes d'assistance internationale présentées par plusieurs États sont vivement encouragées, car un même élément de patrimoine culturel immatériel est souvent présent sur plusieurs territoires et pratiqué par une communauté établie dans plusieurs pays, contigus ou non.

Pour plus d'information sur les rapports périodiques : <http://www.unesco.org/culture/ich/fr/rapports-periodiques-00460>

Pourquoi tous les États n'ont-ils pas encore ratifié la Convention ?

Le processus de ratification prend du temps, et tous les pays n'ont pas accordé la même attention aux questions liées au patrimoine culturel immatériel. Au moment de son adoption par l'UNESCO en 2003, aucune objection à la Convention n'a été formulée. Elle a été ratifiée plus rapidement qu'aucun autre traité de l'UNESCO (171 États parties à ce jour). Par exemple, la très populaire Convention du patrimoine mondial a mis presque vingt-cinq ans à obtenir le nombre d'États parties que compte la Convention du patrimoine immatériel neuf ans après sa ratification. L'UNESCO a lancé plusieurs actions pour encourager ses États membres à ratifier la Convention. Une stratégie de renforcement des capacités a été mise en place depuis 2009 pour aider les États dans la mise en œuvre de la Convention. Cette stratégie englobe la ratification : l'un des domaines thématiques identifiés comme une priorité urgente pour les États.

Voir la liste des pays ayant ratifié la Convention :

<http://www.unesco.org/culture/ich/fr/les-etats-parties-00024>

Pour plus d'information sur le programme de renforcement des capacités :

<http://www.unesco.org/culture/ich/fr/renforcement-des-capacités>

Quelle est la différence entre la Convention de 1972 pour le patrimoine mondial, la Convention de 2003 pour le patrimoine culturel immatériel et la Convention de 2005 pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ?

La Convention de 1972 s'occupe de patrimoine matériel, tangible : monuments, sites culturels et naturels. En outre, ce patrimoine doit revêtir une valeur universelle exceptionnelle et un caractère authentique. Les experts et les gestionnaires des sites sont les principaux acteurs de l'identification et de la protection.

La Convention de 2005 vise à assurer aux artistes, aux professionnels de la culture, aux praticiens et aux citoyens du monde entier la possibilité de créer, produire, diffuser et jouir d'un large éventail de biens, de services et d'activités culturels, incluant les leurs.

La Convention de 2003 est donc à la croisée de ces deux Conventions. Elle vise à sauvegarder une forme spécifique de patrimoine (immatériel) : les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire que les communautés reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Elle est également un instrument qui soutient les communautés et les praticiens dans leur pratique culturelle contemporaine, les experts y étant seulement associés comme médiateurs ou facilitateurs. En tant que forme vivante de patrimoine, les mesures de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel visent, entre autres, à sa recréation continue et à sa transmission aux générations futures.

Quelles sont les listes de la Convention ?

La Convention prévoit deux listes et un registre. Les candidatures aux Listes de la Convention sont présentées que par les États parties concernés.

Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente

Elle vise à mobiliser l'attention et la coopération internationale en vue de sauvegarder le patrimoine culturel immatériel dont la viabilité est en péril, en dépit des efforts déployés par la communauté et le ou les État(s) partie(s) concerné(s). Elle requiert un plan de sauvegarde élaboré par l'État partie avec la participation et l'implication des communautés.

Registre des meilleures pratiques de sauvegarde

Il vise à la sélection de programmes, projets et activités de caractère national, sous-régional et régional afin de stimuler l'échange et la coopération internationale concernant des programmes qui ont eu des effets positifs et qui constituent une source d'inspiration pour les États, les communautés et toute personne intéressée par la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité

Elle vise à assurer une plus grande visibilité du patrimoine culturel immatériel en général, faire prendre davantage conscience de son importance et favoriser le dialogue dans le respect de la diversité culturelle.

Pour plus d'information : <http://www.unesco.org/culture/ich/fr/listes/>

Y a-t-il un plafond au nombre de dossiers qu'un État peut soumettre pour examen ?

Les États n'ont pas de limite en ce qui concerne le nombre de dossiers qu'ils peuvent soumettre. Cependant, pour le moment, le Comité s'efforce d'examiner dans toute la mesure du possible au moins un dossier par État soumissionnaire, dans la limite d'un plafond global d'une cinquantaine de candidatures par an, tous mécanismes confondus. Ce sont les États qui indiquent leurs dossiers prioritaires. S'il y a plus de cinquante États soumissionnaires, la priorité est accordée : (i) aux dossiers provenant d'États n'ayant pas d'élément inscrit, de meilleure pratique de sauvegarde sélectionnée ou de demande d'assistance internationale de plus de 100 000 dollars des États-Unis accordée, et aux candidatures à la Liste de sauvegarde urgente ; (ii) aux dossiers multinationaux ; et (iii) aux dossiers provenant d'États ayant le moins d'éléments inscrits, de meilleures pratiques de sauvegarde

sélectionnées ou de demandes d'assistance internationale de plus de 100 000 dollars des États-Unis accordées par rapport aux autres États soumissionnaires au cours du même cycle.

Quels sont les critères pour l'inscription sur les listes ?

Chaque candidature doit répondre à un ensemble de cinq critères, dont trois communs aux deux listes. Un seul critère non satisfait entraîne le rejet de la candidature. Les éléments non recommandés pour inscription le sont donc pour des motifs divers. Dans tous les cas, il ne s'agit pas de la part du Comité d'établir si l'élément proposé est ou non du patrimoine immatériel (nécessitant une sauvegarde urgente ou représentatif du patrimoine immatériel de l'humanité). Le Comité tire ses conclusions de ce qu'il trouve dans le dossier de candidature soumis par les États parties concernés, et n'effectue pas de recherches pour compléter ou valider ces informations. La manière dont l'État soumissionnaire remplit et documente le dossier de candidature est donc cruciale pour le processus d'inscription.

- Critère 1 (commun)** Les États doivent démontrer que l'élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel. Ils doivent fournir une explication de ses fonctions sociales et culturelles au sein et pour ses communautés, souligner les caractéristiques des détenteurs et des praticiens de l'élément, le rôle ou catégorie spécifiques de personnes ayant des responsabilités spéciales à l'égard de l'élément, ainsi que les modes actuels de transmission des connaissances et des savoir-faire liés à l'élément.
- Critère 2**
Liste de sauvegarde urgente
L'État partie doit démontrer que, malgré les efforts déployés par les communautés, la viabilité, la transmission et la pratique de l'élément sont en péril et requièrent la mise en place de mesures de sauvegarde urgente.
Liste représentative
L'inscription de l'élément doit contribuer à assurer la visibilité du patrimoine culturel immatériel et la prise de conscience de son importance en favorisant le dialogue, reflétant la diversité culturelle du monde entier et témoignant de la créativité humaine.
- Critère 3**
Liste de sauvegarde urgente
L'État partie doit, tout en garantissant l'implication des communautés dans le processus, présenter un plan cohérent de mesures de sauvegarde qui puisse répondre aux défis identifiés pour la pratique et la transmission et répondre au besoin d'une sauvegarde urgente.
Liste représentative
L'État partie doit faire état des mesures de sauvegarde élaborées pour sauvegarder et promouvoir l'élément, ainsi que prévenir de futures éventuelles menaces, y compris liées à l'inscription.
- Critère 4 (commun)** L'État partie doit démontrer que les communautés ont participé activement au processus d'élaboration de la candidature, et fournir leur consentement préalable, libre et éclairé à cette dernière.
- Critère 5 (commun)** L'État partie doit s'assurer que l'élément figure dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur son territoire, établi avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes et mis à jour régulièrement.

Comment peut-on être sûrs que ce sont les communautés et non pas les États qui souhaitent sauvegarder certains éléments ?

Dans les dossiers de candidature, les États parties doivent fournir les preuves documentées du consentement des communautés et démontrer que les communautés sont pleinement impliquées dans le processus de sauvegarde. Le processus d'inscription est transparent, les débats sont publics et retransmis par Internet.

Qui décide ?

C'est le Comité intergouvernemental, composé de 24 membres élus, qui décide des inscriptions, et non le Secrétariat de l'UNESCO. Il se réunit chaque année en novembre ou en décembre.

Pour toutes les candidatures sur la Liste de sauvegarde urgente, la Liste représentative, le registre des meilleures pratiques de sauvegarde et les demandes d'assistance internationale supérieure à 100 000 dollars des États-Unis, le Comité reçoit des recommandations de l'Organe d'évaluation

composé de six organisations non gouvernementales accréditées et de six experts qualifiés dans les divers domaines du patrimoine culturel immatériel représentant d'États parties non membres du Comité.

Le Comité prend-il ses décisions à l'unanimité ou par vote ?

Il lui arrive de voter, mais dans la majorité des cas il prend ses décisions par consensus, après un débat. Il arrive qu'un membre du Comité souhaite entendre les explications de l'État soumissionnaire sur une question particulière quand les positions sont difficiles à établir clairement. Le Comité n'a néanmoins pas le temps de discuter en profondeur de toutes les candidatures. Ces débats ont eu lieu en amont au sein de l'Organe d'évaluation, qui a travaillé pendant plusieurs mois sur les candidatures, et qui s'est réuni trois fois pour parvenir à leurs recommandations finales au Comité.

Quel est l'impact pour les communautés et les États de l'inscription sur les listes ?

Avec 391 éléments, l'inscription des éléments contribue à mobiliser une attention inédite sur la notion de patrimoine culturel immatériel, grâce à la visibilité sans précédent dont il bénéficie. Il y a quelques années encore, le terme de « patrimoine immatériel » revêtait un caractère flou et mystérieux, parfois tourné en dérision. La couverture médiatique régulière et croissante au moment des inscriptions et au-delà a permis de vulgariser la notion, et de mobiliser un nombre croissant d'acteurs, en suscitant une dynamique indéniable de reconnaissance de l'importance fondamentale de cette forme de patrimoine pour la cohésion sociale.

Une fois que les éléments sont inscrits sur les listes, quelles mesures prend l'UNESCO pour les sauvegarder ?

La sauvegarde du patrimoine culturel immatériel relève de la responsabilité des États parties à la Convention. Les États en développement ont la possibilité de demander une assistance internationale du Fonds du patrimoine culturel immatériel, dont l'octroi est décidé par le Comité (ou son Bureau pour les montant jusqu'à 100 000 dollars des États-Unis).

Des processus de suivi régulier existent également. Tous les quatre ans, les États parties sont obligés de soumettre un rapport sur les éléments inscrits sur la Liste de sauvegarde urgente, qui doit inclure une évaluation de l'état actuel de l'élément, de l'impact des plans de sauvegarde et de la participation des communautés à leur exécution. Ils doivent également donner des informations sur les institutions et les organisations de la communauté qui sont impliquées dans l'effort de sauvegarde.

Par ailleurs, tous les six ans, les États parties doivent présenter au Comité des rapports périodiques sur les mesures prises pour la mise en œuvre de la Convention, dans lesquels ils doivent rendre compte de l'état actuel de tous les éléments présents sur leur territoire et inscrits sur la Liste représentative. Ces rapports détaillés contiennent des informations sur la viabilité et les activités déployées pour la sauvegarde des éléments inscrits.

Quels sont les risques et les menaces des inscriptions sur les listes ?

Il existe des menaces et des risques pesant sur le patrimoine culturel immatériel à cause d'activités intempestives qui sont de natures diverses. Ce patrimoine peut être « bloqué » (perte de variation, création de versions canoniques et perte conséquente d'opportunités pour la créativité et le changement), décontextualisé, son sens peut être retouché ou simplifié pour les étrangers, sa fonction et sa signification pour les communautés concernées peuvent être perdues. Cela peut également conduire au détournement du patrimoine culturel immatériel ou au bénéfice injuste acquis par des moyens inacceptables aux yeux des communautés concernées par des membres individuels de la communauté, par l'État, les tour-operators, les chercheurs ou autres personnes extérieures, ainsi qu'à la surexploitation des ressources naturelles, au tourisme non durable ou à la commercialisation excessive du patrimoine culturel immatériel.

Si un élément, par un exemple un carnaval, est sur la Liste représentative, est-ce que cela signifie qu'il est supérieur à d'autres carnivals ?

L'inscription d'un élément ne signifie pas qu'il est « meilleur » ou « supérieur » à un autre ni qu'il comporte une valeur universelle, mais seulement qu'il a de la valeur pour la communauté ou les individus qui en sont les praticiens. Il a été proposé par un État qui le considère « représentatif du patrimoine culturel immatériel de l'humanité », et qui estime que son inscription va permettre de mieux

faire comprendre dans le monde entier ce qu'est le patrimoine immatériel et son importance en général.

Est-ce que les langues en danger et les religions peuvent être inscrites ?

Non, pas en tant que telles. Les langues ne peuvent pas être inscrites sur les listes en tant que telles, mais seulement comme véhicule d'expressions de patrimoine immatériel d'un groupe ou d'une communauté donnés. Une tradition qui nécessite l'utilisation d'une langue (connaissances relatives à la nature, artisanat, art du spectacle) peut être inscrite. Sa sauvegarde impliquera la sauvegarde de la langue concernée. Mais la syntaxe, la grammaire et le lexique entier d'une langue ne sont pas considérés comme patrimoine immatériel selon les termes de la Convention.

De la même façon, les religions organisées ne peuvent pas être proposées spécifiquement comme éléments pour inscription, bien qu'une grande partie du patrimoine immatériel comporte des aspects de nature spirituelle. Les éléments du patrimoine culturel immatériel relatifs aux traditions religieuses sont souvent proposés comme « connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers » ou bien « pratiques sociales, rituels et événements festifs ».

Que se passe-t-il dans le cas de pratiques culturelles controversées – comme la taumachie – ou contraires aux droits de l'homme reconnus internationalement ?

Aux fins de la Convention, seul le patrimoine culturel immatériel conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'homme, ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus et d'un développement durable peut être pris en considération. Les éléments considérés comme controversés peuvent néanmoins susciter des débats féconds et faire avancer la réflexion sur la valeur et le sens du patrimoine immatériel pour les communautés, mais aussi sur son caractère évolutif et dynamique, s'adaptant constamment aux réalités historiques et sociales. Au niveau national, les États peuvent inscrire ce qu'ils estiment appropriés sur leurs inventaires et l'UNESCO n'interfère pas dans leurs choix.

Description du processus d'inscription/de sélection/d'approbation

Éligibilité

Seuls les États parties à la Convention peuvent soumettre des candidatures aux deux Listes, des propositions de meilleures pratiques de sauvegarde et des demandes d'assistance internationale. Les États sont encouragés à coopérer entre eux pour proposer des candidatures multinationales.

Mécanismes

1. Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente
2. Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité
3. Registre des meilleures pratiques de sauvegarde
4. Assistance internationale

Soumission de candidatures, évaluation et examen

Première étape	Les dossiers de candidature doivent être reçus par le Secrétariat au plus tard le 31 mars pour être examinés par le Comité 18 mois plus tard.
Deuxième étape	Le Secrétariat vérifie les dossiers, demande les informations manquantes à l'État soumissionnaire ; les candidatures révisées doivent être complétées et retournées au Secrétariat avant le 30 septembre.
Troisième étape	L'Organe d'évaluation entreprend l'évaluation des dossiers en séance privée et émet des rapports d'évaluation. Ces rapports d'évaluation sont transmis au Comité et mis en ligne à la disposition du public quatre semaines avant la session annuelle du Comité.
Quatrième étape	A sa session annuelle en novembre/décembre, le Comité intergouvernemental examine les candidatures, les demandes et les propositions et prend les décisions.

Résumés des dossiers proposés en 2016, y compris les résultats de l'évaluation

Documents relatifs aux dossiers de candidatures

Vous pouvez consulter les **dossiers de candidatures** (formulaire, documents annexés, photos et vidéos) tels que soumis par les États sur notre site aux liens suivants :

- **Liste de sauvegarde urgente** : six candidatures pour inscription sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente ont été proposées en 2016, dont une associée à une demande d'assistance internationale. Quatre parmi elles sont recommandées pour inscription et deux pour renvoi aux États soumissionnaires pour informations additionnelles. Voir toutes les candidatures présentées pour cette liste : <http://www.unesco.org/culture/ich/fr/10a-liste-de-sauvegarde-urgente-00890>
- **Liste représentative** : sur les trente-sept candidatures pour la Liste représentative, dix-huit ont été recommandées pour inscription. Dix-neuf candidatures ont été recommandées pour renvoi à l'État soumissionnaire pour informations additionnelles. Voir toutes les candidatures présentées pour cette liste : <http://www.unesco.org/culture/ich/fr/10b-liste-representative-00891>
- **Registre des meilleures pratiques de sauvegarde** : sur sept propositions pour le Registre des meilleures pratiques, trois ont été recommandées pour sélection. Deux propositions ont été recommandées pour renvoi aux États soumissionnaires pour informations additionnelles et deux n'ont pas été recommandées pour sélection. Voir toutes les propositions pour le Registre sur : <http://www.unesco.org/culture/ich/fr/10c-registre-00892>

Pour toute demande d'utilisation des photos et des vidéos, merci de nous contacter à l'adresse suivante : m.tukaj@unesco.org

Dossiers proposés pour 2016 par État soumissionnaire et recommandations

État(s) soumissionnaire(s)	Type de dossier	Titre	Recommandation de l'Organe d'évaluation	Projet de décision
Afghanistan; Azerbaïdjan; Inde; Iran (République islamique d'); Iraq; Kazakhstan; Kirghizistan; Pakistan; Tadjikistan; Turquie; Turkménistan; Ouzbékistan	Liste représentative	Nawrouz, Novruz, Nowrouz, Nowrouz, Nawrouz, Nauryz, Nooruz, Nowruz, Navruz, Nevruz, Nowruz, Navruz	inscrire	11.COM 10.b.1
Allemagne	Liste représentative	L'idée et la pratique d'intérêts communs organisés en coopératives	renvoyer	11.COM 10.b.14
Arabie saoudite	Liste représentative	L'Almezmar, danse du bâton au son des tambours	inscrire	11.COM 10.b.27
Argentine	Registre des meilleures pratiques de sauvegarde	Les randas, modèle de sauvegarde d'un art textile à El Cercado	ne pas sélectionner	11.COM 10.c.1
Autriche	Registre des meilleures pratiques de sauvegarde	Les centres régionaux de l'artisanat, stratégie pour sauvegarder le patrimoine culturel de l'artisanat traditionnel	sélectionner	11.COM 10.c.2
Azerbaïdjan; Iran (République islamique d'); Kazakhstan; Kirghizistan; Turquie	Liste représentative	La culture de la fabrication et du partage de pain plat Lavash, Katyrma, Jupka, Yufka	inscrire	11.COM 10.b.2

État(s) soumissionnaire(s)	Type de dossier	Titre	Recommandation de l'Organe d'évaluation	Projet de décision
Bangladesh	Liste représentative	La Mangal Shobhajatra du Pahela Baishakh	renvoyer	11.COM 10.b.3
Bélarus	Liste représentative	La célébration en l'honneur de l'icône de Notre-Dame de Budslau (Fête de Budslau)	renvoyer	11.COM 10.b.4
Belgique	Liste représentative	La culture de la bière en Belgique	inscrire	11.COM 10.b.5
Botswana	Liste de sauvegarde urgente	Le rituel du Moropa wa Bojale ba Bakgatla ba Kgafela et les pratiques qui lui sont associées	renvoyer	11.COM 10.a.1
Bulgarie	Registre des meilleures pratiques de sauvegarde	Le festival de folklore à Koprivshtitsa, ensemble de pratiques pour présenter et transmettre le patrimoine	ne pas sélectionner	11.COM 10.c.3
Cambodge	Liste de sauvegarde urgente / Demande d'assistance internationale	Le chapei Dang Veng	inscrire approuver	11.COM 10.a.6
Chine	Liste représentative	Les vingt-quatre périodes solaires, la connaissance du temps et les pratiques développées en Chine à travers l'observation du mouvement annuel du soleil	inscrire	11.COM 10.b.6
Croatie	Registre des meilleures pratiques de sauvegarde	L'écomusée de la Batana, projet communautaire de sauvegarde de la culture vivante de Rovinj/Rovign	sélectionner	11.COM 10.c.4
Cuba	Liste représentative	La rumba à Cuba, mélange festif de musiques et de danses et toutes les pratiques associées	inscrire	11.COM 10.b.7
Égypte	Liste représentative	Le tahteeb, jeu du bâton	renvoyer	11.COM 10.b.10
Émirats arabes unis; Autriche; Belgique; Tchéquie; France; Allemagne; Hongrie; Italie; Kazakhstan; République de Corée; Mongolie; Maroc; Pakistan; Portugal; Qatar; Arabie saoudite; Espagne; République arabe syrienne	Liste représentative	La fauconnerie, un patrimoine humain vivant	inscrire	11.COM 10.b.15
Espagne	Liste représentative	La fête des Fallas valenciennes	inscrire	11.COM 10.b.30
Éthiopie	Liste représentative	Le Gada, système socio-politique démocratique autochtone des Oromo	renvoyer	11.COM 10.b.11

État(s) soumissionnaire(s)	Type de dossier	Titre	Recommandation de l'Organe d'évaluation	Projet de décision
Fidji	Registre des meilleures pratiques de sauvegarde	La cartographie culturelle, méthodologie pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel iTaukei	renvoyer	11.COM 10.c.5
France	Liste représentative	Le carnaval de Granville	inscrire	11.COM 10.b.12
Géorgie	Liste représentative	La culture vivante des trois systèmes d'écriture de l'alphabet géorgien	renvoyer	11.COM 10.b.13
Grèce	Liste représentative	La Momoeria, fêtes du Nouvel An dans huit villages de la région de Kozani, en Macédoine occidentale (Grèce)	inscrire	11.COM 10.b.16
Hongrie	Registre des meilleures pratiques de sauvegarde	Le concept Kodály, sauvegarde du patrimoine musical traditionnel	renvoyer	11.COM 10.c.6
Inde	Liste représentative	Le yoga	renvoyer	11.COM 10.b.17
Iraq	Liste représentative	La fête de Khidr Elias et l'expression des vœux	renvoyer	11.COM 10.b.18
Japon	Liste représentative	Yama, Hoko, Yatai, festivals de chars au Japon	inscrire	11.COM 10.b.19
Kazakhstan	Liste représentative	Le koures au Kazakhstan	renvoyer	11.COM 10.b.20
Kenya retirée	Liste de sauvegarde urgente	Les rituels et pratiques associés au sanctuaire de Kit Mikayi	renvoyer	11.COM 10.a.2
Maurice	Liste représentative	Le geetgawai, chants populaires en bhojpuri à Maurice	inscrire	11.COM 10.b.21
Mexique	Liste représentative	La Charrería, tradition équestre au Mexique	renvoyer	11.COM 10.b.22
Nigéria	Liste représentative	Le Festival international de la culture et de la pêche d'Argungu	renvoyer	11.COM 10.b.23
Norvège	Registre des meilleures pratiques de sauvegarde	Le bateau Oselvar, adaptation du processus d'enseignement traditionnel de sa construction et son utilisation dans un contexte moderne	sélectionner	11.COM 10.c.7
Ouganda	Liste de sauvegarde urgente	La danse et musique de lyre arquée ma'di	inscrire	11.COM 10.a.4
Ouzbékistan	Liste représentative	La tradition et la culture du palov	inscrire	11.COM 10.b.35
Portugal	Liste de sauvegarde urgente	Le processus de fabrication de la poterie noire de Bisalhães	inscrire	11.COM 10.a.3
République de Corée	Liste représentative	La culture des haenyeo (plongeurs) de l'île de Jeju	inscrire	11.COM 10.b.24
République dominicaine	Liste représentative	La musique et la danse du merengue en République dominicaine	renvoyer	11.COM 10.b.9

État(s) soumissionnaire(s)	Type de dossier	Titre	Recommandation de l'Organe d'évaluation	Projet de décision
République populaire démocratique de Corée	Liste représentative	Le Ssirum, lutte dans la République populaire démocratique de Corée	renvoyer	11.COM 10.b.8
Roumanie	Liste représentative	Le pèlerinage de la Pentecôte à Șumuleu Ciuc (Csíksomlyó)	renvoyer	11.COM 10.b.25
Roumanie; République de Moldova	Liste représentative	L'artisanat traditionnel du tapis mural en Roumanie et en République de Moldova	renvoyer	11.COM 10.b.26
Slovaquie; Tchéquie	Liste représentative	Le théâtre de marionnettes en Slovaquie et en Tchéquie	renvoyer	11.COM 10.b.28
Slovénie	Liste représentative	La représentation de la Passion à Škofja Loka	renvoyer	11.COM 10.b.29
Sri Lanka	Liste représentative	L'art traditionnel des marionnettes à fils au Sri Lanka	renvoyer	11.COM 10.b.31
Suisse	Liste représentative	Fête des vigneron de Vevey	inscrire	11.COM 10.b.32
Tadjikistan	Liste représentative	L'Oshi Palav, plat traditionnel et ses contextes sociaux et culturels au Tadjikistan	inscrire	11.COM 10.b.33
Turquie	Liste représentative	L'artisanat traditionnel du çini	inscrire	11.COM 10.b.34
Ukraine	Liste de sauvegarde urgente	Les chants cosaques de la région de Dnipropetrovsk	inscrire	11.COM 10.a.5
Venezuela (République bolivarienne du)	Liste représentative	Le carnaval d'El Callao, représentation festive d'une mémoire et d'une identité culturelle	renvoyer	11.COM 10.b.36
Viet Nam	Liste représentative	Les pratiques liées à la croyance viet en les déesses-mères des Trois mondes	inscrire	11.COM 10.b.37

Résumés des candidatures et contacts

<p>Afghanistan; Azerbaïdjan; Inde; Iran (République islamique d'); Iraq; Kazakhstan; Kirghizistan; Pakistan; Tadjikistan; Turquie; Turkménistan ; Ouzbékistan</p>	<p>Liste représentative Nawrouz, Novruz, Nowrouz, Nowrouz, Nawrouz, Nauryz, Nooruz, Nowruz, Navruz, Nevruz, Nowruz, Navruz</p>	<p>Recommandation de l'organe d'évaluation: inscrire</p>	<p><i>Pour plus d'information:</i> M. Farhad NAZARI Director General Office for Inscriptions and Preservation and Revitalization of Intangible and Natural Heritage Iranian Cultural Heritage, Handicrafts and Tourism Organization Azadi Ave. and Yadegare Emam Crossroads Tehran Iran (Républiqu +98-21 66027637 f.nazari54@yahoo.com; fnazari54@gmail.com; mina.amid@gmail.com; shmgoudarzi@mac.com</p>
<p>En Afghanistan, Azerbaïdjan, Inde, Iran (République islamique d'), Iraq, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Pakistan, Tadjikistan, Turkménistan et Turquie, le Nouvel An est célébré le 21 mars et connu sous le nom de Nauryz, Navruz, Nawrouz, Nevruz, Nooruz, Novruz, Nowrouz or Nowruz. Pendant deux semaines, diverses coutumes sont pratiquées, entre autres un repas spécial, des visites aux familles, des rituels publics et des représentations de rue afin d'encourager la paix au sein des communautés. La transmission est assurée par la participation.</p>			
<p>Allemagne</p>	<p>Liste représentative L'idée et la pratique d'intérêts communs organisés en coopératives</p>	<p>Recommandation de l'organe d'évaluation: renvoyer</p>	<p><i>Pour plus d'information:</i> M. Benjamin HANKE German Commission for UNESCO Colmantstrasse 15 53115 Bonn Allemagne 49 228 604970 hanke@unesco.de</p>
<p>Une coopérative est une association de bénévoles offrant des services aux membres de la communauté pour améliorer le niveau de vie, surmonter les problèmes communs et favoriser un changement positif. Fondées sur le principe de subsidiarité qui place la responsabilité personnelle au-dessus de l'action de l'État, les coopératives contribuent au développement des communautés à travers des valeurs et intérêts communs. De nos jours, un quart de la population allemande participe à cette pratique transmise au sein des coopératives et des universités et par les « Coopératives allemandes et l'association Raiffeisen » (DGRV), l'Akademie Deutscher Genossenschaften et les associations allemandes Hermann-Schulze-Delitsch et Friedrich-Wilhelm-Raiffeisen.</p>			
<p>Arabie saoudite</p>	<p>Liste représentative L'Almezmar, danse du bâton au son des tambours</p>	<p>Recommandation de l'organe d'évaluation: inscrire</p>	<p><i>Pour plus d'information:</i> M. Tariq ALMOHIZA Deputy Ministry for Culture Affairs Ministry of Culture and Information P.O. Box 11161 Riyadh 570 Arabie saoudite +966555'15510 almohiza@hotmail.com</p>
<p>L'Almezmar est une pratique traditionnelle de la communauté hedjazie d'Arabie saoudite interprétée lors de célébrations familiales ou d'événements nationaux. Jusqu'à 100 danseurs, placés sur deux rangs face à face, frappent des mains et interprètent des chants évoquant la galanterie ou l'amour. Au martèlement des tambours, des duos de danseurs font tourner de grands bâtons au centre du groupe et d'autres les suivent. Transmise par des troupes d'artistes et des centres du patrimoine, la pratique constitue un marqueur identitaire et fait partie de la mémoire collective de la communauté.</p>			

Argentine	Registre des meilleures pratiques de sauvegarde Les randas, modèle de sauvegarde d'un art textile à El Cercado	Recommandation de l'organe d'évaluation: ne pas sélectionner	<i>Pour plus d'information:</i> Mme Roxana AMARILLA Director Mercado Nacional de Artesanías Tradicionales Argentinas Alsina 1169 (C1088AAE) Ciudad Autónoma de Buenos Aires Argentine 54 (011) 43-82-2793 matra@cultura.gov.ar; ramarilla@cultura.gob.ar
La randa est un art décoratif complexe qui est essentiellement pratiqué à El Cercado en Argentine, et fait partie du patrimoine culturel de la communauté. Présent dans les églises et les maisons ainsi que sur les vêtements, cet art ne compte plus, de nos jours, que moins de 50 praticiennes en raison de prix de vente trop bas et de difficultés à se procurer les fournitures. Depuis 2012, en collaboration avec le Ministère argentin de la culture, les municipalités et d'autres organes, les praticiennes ont mis en œuvre des mesures de sauvegarde telles que des travaux de recherche et de documentation sur la pratique, des ateliers publics destinés entre autres aux touristes, un festival des randas et un marché de l'artisanat.			
Autriche	Registre des meilleures pratiques de sauvegarde Les centres régionaux de l'artisanat, stratégie pour sauvegarder le patrimoine culturel de l'artisanat traditionnel	Recommandation de l'organe d'évaluation: sélectionner	<i>Pour plus d'information:</i> Mme Gabriele DETSCHMANN Programme Specialist for the Intangible Cultural Heritage Austrian Commission for UNESCO Universitätsstraße 5 A-1010 Vienna Autriche +43-1 526 13 01-16 detschmann@unesco.at
Depuis 15 ans, les centres artisanaux autrichiens de Werkraum Bregenzerwald, Hand.Werk.Haus Salzkammergut et Textiles Zentrum Haslach, gérés par des artisans traditionnels, collaborent avec des artistes internationaux, des institutions scolaires et scientifiques et des entreprises artisanales afin de sauvegarder leurs pratiques pour les générations futures. Dirigés par des associations, les centres proposent des programmes de formation au grand public et des expositions auxquelles participent des artistes locaux et internationaux, ainsi que des plates-formes d'échange et de partenariat entre les praticiens et l'industrie afin de sauvegarder les pratiques importantes pour l'identité des communautés.			
Azerbaïdjan; Iran (République islamique d'); Kazakhstan; Kirghizistan; Turquie	Liste représentative La culture de la fabrication et du partage de pain plat Lavash, Katyrma, Jupka, Yufka	Recommandation de l'organe d'évaluation: inscrire	<i>Pour plus d'information:</i> M. Vasif EYVAZZADE Head of Department of International Relations and Cultural Programs Ministry of Culture and Tourism 40, U. Hajibeyov str. Government House Baku AZ 1000 Azerbaïdjan +994 12 493 65 38; +994 12 493 02 33 vasifeyvazzade@gmail.com; am_sabina@mail.az
La fabrication et le partage du pain plat (lavash, katyrma, jupka ou yufka) dans les communautés d'Azerbaïdjan, d'Iran, du Kazakhstan, du Kirghizistan et de Turquie est une tradition très répandue. Elle implique en général les membres de la famille mais, en zone rurale, les voisins peuvent également y participer. Cuit dans un four, sur une plaque métallique ou dans un chaudron, le pain est partagé lors des repas quotidiens, des mariages, des naissances, des funérailles et lors de différentes fêtes, en particulier pour souhaiter la prospérité. L'élément est transmis de maître à apprenti et par la participation. La pratique, expression de l'hospitalité et de la solidarité, symbolise des racines culturelles communes et renforce le sentiment d'appartenance à la communauté.			

Bangladesh	Liste représentative La Mangal Shobhajatra du Pahela Baishakh	Recommandation de l'organe d'évaluation: renvoyer	<i>Pour plus d'information:</i> M. Shamsuzzaman KHAN Director General Bangla Academy 3 Kazi Nazrul Islam Avenue Dhaka 1000 Bangladesh +88 08 861 9580 szk_shyamoli@yahoo.com
La Mangal Shobhajatra est un événement festif ouvert au public, organisé le 14 avril par les étudiants et les professeurs de la faculté des Beaux-Arts de l'université de Dacca, pour célébrer le Pahela Baishakh (jour du Nouvel An). La tradition remonte à 1989 lorsque les étudiants, alors frustrés de devoir suivre des règles militaires, ont voulu apporter à la communauté l'espoir d'un avenir meilleur. À cette occasion, sont réalisés des chars et des masques qui symbolisent la force, la paix et l'éloignement des forces du mal pour ouvrir la voie au progrès. Transmis par l'école, l'élément promeut la solidarité entre tous et la démocratie.			
Bélarus	Liste représentative La célébration en l'honneur de l'icône de Notre-Dame de Budslau (Fête de Budslau)	Recommandation de l'organe d'évaluation: renvoyer	<i>Pour plus d'information:</i> Mme Alla STASHKEVICH Head of the Cultural Heritage Department Institute of Culture of Belarus ul. Kalinovskogo, 12 Minsk 220086 Bélarus 375 29 332 03 94 heritage.bel@gmail.com
Le premier week-end de juillet, 40 000 pèlerins de différentes confessions chrétiennes et de différents pays se rendent à Budslau au Bélarus pour la célébration en l'honneur de l'icône de Notre-Dame-de-Budslau. Les pèlerins vont voir l'icône associée à l'accomplissement de miracles et conservée dans l'église de l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie. Une foire se déroule également sur la place du village. La pratique traditionnelle permet d'encourager l'unité et de renforcer les valeurs de paix. Les connaissances sont transmises au sein des communautés de fidèles.			
Belgique	Liste représentative La culture de la bière en Belgique	Recommandation de l'organe d'évaluation: inscrire	<i>Pour plus d'information:</i> M. Norbert HEUKEMES Generalsekretär Ministerium der Deutschsprachigen Gemeinschaft Gospertstraße 1 B-4700 EUPEN Belgique 32 87 596 310 norbert.heukemes@dgov.be
La fabrication et l'appréciation de la bière font partie du patrimoine vivant de plusieurs communautés réparties dans l'ensemble de la Belgique. Elles jouent un rôle dans la vie quotidienne ainsi qu'à l'occasion de fêtes. Près de 1 500 types de bières sont produits dans le pays y compris par des communautés trappistes. La bière artisanale est devenue particulièrement populaire. La bière est également utilisée par les communautés pour cuisiner et fabriquer des produits tels que les fromages lavés à la bière, elle est aussi associée à la nourriture. La transmission se fait à la maison et dans les cercles sociaux, brasseries, universités et centres publics de formation.			
Botswana	Liste de sauvegarde urgente Le rituel du Moropa wa Bojale ba Bakgatla ba Kgafela et les pratiques qui lui sont associées	Recommandation de l'organe d'évaluation: renvoyer	<i>Pour plus d'information:</i> M. Kago RAMOKATE Deputy Permanent Secretary Policy Development and Research Ministry of Youth, Sport and Culture Private Bag 00291 Gaborone Botswana +267 395 1550 kramokate@gov.bw; kkmmusi@gov.bw
Le Moropawa Bojaleba Bakgatlabo Kgafela et ses pratiques associées occupent une place centrale dans le Bojale – une cérémonie d'initiation pour les jeunes filles des communautés Bakgatla ba Kgafela au Botswana et en Afrique du Sud. On joue du tambour pendant qu'on transmet aux jeunes filles leur culture et leurs responsabilités d'adultes à travers des chants et des danses. La reine et d'autres membres féminins de la famille royale, la sœur du chef suprême et le Conseil des anciennes comptent parmi les détenteurs. Un système d'éducation modernisé et la migration ont fragilisé la pérennité de la cérémonie.			

Bulgarie	<p>Registre des meilleures pratiques de sauvegarde</p> <p>Le festival de folklore à Koprivshtitsa, ensemble de pratiques pour présenter et transmettre le patrimoine</p>	<p>Recommandation de l'organe d'évaluation:</p> <p>ne pas sélectionner</p>	<p><i>Pour plus d'information:</i> Mme Lina GERGOVA Institute of Ethnology and Folklore Studies with Ethnographic Museum Bulgarian Academy of Sciences Acad. G. Bonchev str., bl. 6 1113 Sofia Bulgarie +359 88 7608 699 lina.gergova@gmail.com; lozanka.peycheva@gmail.com; nikolai.vukov@gmail.com</p>
<p>L'initiative du festival de folklore de Koprivshtitsa, au cours duquel des milliers de Bulgares et la diaspora se réunissent pour représenter des pratiques du patrimoine vivant, revient à des musiciens locaux qui voyaient les traditions menacées par des facteurs tels que l'urbanisation et la marchandisation. La municipalité, le Ministère de la culture, l'Institut d'ethnologie et d'études folkloriques et le Musée ethnographique, l'Institut d'étude des arts et la radio-télévision bulgare participent au festival qui promeut la représentation, la transmission et la documentation des traditions des communautés et qui attire un public national et international.</p>			
Cambodge	<p>Liste de sauvegarde urgente</p> <p>Le chapei Dang Veng</p> <p>Demande d'assistance internationale</p>	<p>Recommandation de l'organe d'évaluation:</p> <p>inscrire / approuver</p>	<p><i>Pour plus d'information:</i> M. Touch HAB Director General General Directorate of Technical cultural Affairs Ministry of Culture and Fine Arts Ministry of Culture and Fine Arts #227 Norodom Boulevard Khan Chamkarmon Phnom Penh Cambodge +855 12 621 522 habtouch@yahoo.com</p>
<p>Le chapei Dang Veng est une tradition musicale cambodgienne liée à la vie, aux coutumes et aux croyances de la population cambodgienne. Elle est pratiquée avec un chapei (un luth souvent utilisé à l'occasion des festivals culturels) accompagné par le chant. Les paroles peuvent être éducatives, avec une dimension sociale, mais aussi satiriques, tout en intégrant des poèmes, des contes populaires ou des histoires inspirées du bouddhisme. La tradition contribue à la transmission des connaissances et des valeurs, à la création d'un espace d'expression, et au renforcement de la paix. Sa transmission orale pourrait disparaître car il y a peu de praticiens suite aux exactions du régime khmer.</p>			
Chine	<p>Liste représentative</p> <p>Les vingt-quatre périodes solaires, la connaissance du temps et les pratiques développées en Chine à travers l'observation du mouvement annuel du soleil</p>	<p>Recommandation de l'organe d'évaluation:</p> <p>inscrire</p>	<p><i>Pour plus d'information:</i> M. Xiaoqiang ZHOU Senior Research Fellow China Agricultural Museum Room 316, Building 1 No. 16 Dongsanhuan Beilu Chaoyang District Beijing 100026 Chine +86-10 65096230 nybwgclb@163.com</p>
<p>Pour mieux comprendre les saisons, l'astronomie et d'autres phénomènes naturels, les Anciens en Chine observaient le cycle du mouvement annuel du soleil et le divisaient en 24 segments appelés les périodes solaires. Les termes tels que « arrivée du givre », basés sur des observations de l'environnement, ont été intégrés aux calendriers et servent de cadre temporel à la vie quotidienne et à la production agricole, ils revêtent une importance particulière pour les agriculteurs. Certaines festivités populaires sont associées à ces termes qui ont contribué à l'identité culturelle chinoise. Les connaissances sont transmises au sein des familles et à l'école.</p>			

Croatie	Registre des meilleures pratiques de sauvegarde L'écomusée de la Batana, projet communautaire de sauvegarde de la culture vivante de Rovinj/Rovign	Recommandation de l'organe d'évaluation: sélectionner	<i>Pour plus d'information:</i> Mme Lidija NIKOČEVIĆ Director Ethnographic Museum of Istria Trg Istarskog razvoda 1 52 000 Pazin Croatie +385 52 62 2220 +385 91 54 28 618 lidija@emi.hr
La batana, un bateau de pêche traditionnel important pour l'activité économique et le patrimoine de Rovinj, a progressivement disparu avec le succès grandissant des modèles industriels, mais en 2004, la Maison de la Batana, une association à but non lucratif, a décidé de participer à la sauvegarde de la batana et des pratiques associées en créant l'Écomusée de la Batana. Avec le soutien de la municipalité, de la communauté italienne de Rovinj, du Musée du patrimoine de la ville de Rovinj, du Centre de recherches historiques de Rovinj et d'une spécialiste de l'écomuséologie, le musée présente une exposition permanente sur la batana, dispose d'un chantier naval, accueille des ateliers et organise des régates.			
Cuba	Liste représentative La rumba à Cuba, mélange festif de musiques et de danses et toutes les pratiques associées	Recommandation de l'organe d'évaluation: inscrire	<i>Pour plus d'information:</i> Mme Gladys COLLAZO USALLÁN President National Council for Cultural Heritage Ministry of Culture Calle 4, esq. a 13, no 810 Plaza de la Revolución 10400 La Havana Cuba +53 7 833 4193 ; + 53 7 838 1981 presidencia@cnpcc.cult.cu; gladys@cnpcc.cult.cu
La rumba cubaine est associée à la culture africaine mais comporte également des éléments de la culture antillaise et du flamenco espagnol. Symbole d'une société marginalisée à Cuba, la pratique a pris son essor dans les quartiers pauvres des villes, les bidonvilles et les zones rurales et a connu une expansion d'ouest en est sur le territoire du pays. La rumba cubaine, avec ses chants, ses mouvements, ses gestes et sa musique, est une expression de résistance et d'estime de soi qui évoque également la grâce, la sensualité et la joie de rapprocher les individus. La transmission se fait par imitation au sein des familles et des quartiers.			
Égypte	Liste représentative Le tahteeb, jeu du bâton	Recommandation de l'organe d'évaluation: renvoyer	<i>Pour plus d'information:</i> M. Adel BOULAD Tahtib section Association of Upper Egypt for Education and Development 66 El Obissi st Daher Cairo Égypte +20 25882484; +336 89 10 07 45 ap.boulad@tahtib.com; ap.boulad@plido.com
Dans l'Égypte ancienne, le tahteeb était une forme d'art martial. Il est désormais un jeu festif dont une partie du symbolisme et des valeurs associés à sa pratique demeurent. Joué devant un public, il consiste en un échange bref et non violent entre deux adversaires qui manient chacun un long bâton sur un fond de musique traditionnelle. Les praticiens sont des hommes, majoritairement issus des communautés saeedy de Haute-Égypte. Les règles du jeu reposent sur le respect mutuel, l'amitié, le courage et la fierté. La transmission se fait au sein des familles et dans les quartiers des communautés pratiquantes.			

<p>Émirats arabes unis; Autriche; Belgique; Tchéquie; France; Allemagne; Hongrie; Italie; Kazakhstan; République de Corée; Mongolie; Maroc; Pakistan; Portugal; Qatar; Arabie saoudite; Espagne; République arabe syrienne</p>	<p>Liste représentative La fauconnerie, un patrimoine humain vivant</p>	<p>Recommandation de l'organe d'évaluation: inscrire</p>	<p><i>Pour plus d'information:</i> Mme Rita AOUN-ABDO Executive Director Culture Sector Abu Dhabi Tourism and Culture Authority P.O. Box 94000 Abu Dhabi Émirats arabes unis +971 2 5995947; 5995011 ich@tcaabudhabi.ae; Maha.kilani@tcaabudhabi.ae;</p>
<p>Utilisée à l'origine pour se procurer de la nourriture, la fauconnerie est désormais davantage liée à la protection de la nature, au patrimoine culturel et à l'engagement des communautés. Les fauconniers dressent, forment et font voler les oiseaux en développant un lien avec eux et en devenant leur principal protecteur. Présente dans 60 pays, des aspects de la pratique peuvent varier mais les méthodes restent les mêmes. Les fauconniers pratiquent en groupe. Certains peuvent voyager pendant des semaines pour chasser, en contant, le soir venu, des histoires. La transmission se fait au sein des familles, par l'apprentissage, le mentorat, ou une formation dans des clubs et des écoles.</p>			
<p>Espagne</p>	<p>Liste représentative La fête des Fallas valenciennes</p>	<p>Recommandation de l'organe d'évaluation: inscrire</p>	<p><i>Pour plus d'information:</i> M. Miguel Ángel RECIO CRESPO Director general Dirección general de Bellas Artes y Bienes Culturales, Archivos y Bibliotecas Ministerio de Educación, Cultura y Deporte Plaza del Rey, 1 28071 MADRID Espagne +34 917 01 70 40 secretaria.bellasartes@mece.es ; elisa.decabo@mece.es; marecio@mece.es</p>
<p>La fête des Fallas est une pratique traditionnelle des communautés de Valence pour célébrer l'arrivée du printemps. Elle présente des figurines caricaturales, créées par les artistes locaux, qui commentent les questions de société du moment. Érigées sur la place de la ville du 14 au 19 mars, elles sont réduites en cendres afin de symboliser le renouveau de l'activité sociale. Des fanfares, des repas à l'extérieur et des feux d'artifice complètent la fête qui renforce la cohésion sociale et est propice à la créativité collective. La pratique est transmise au sein des familles.</p>			
<p>Éthiopie</p>	<p>Liste représentative Le Gada, système socio-politique démocratique autochtone des Oromo</p>	<p>Recommandation de l'organe d'évaluation: renvoyer</p>	<p><i>Pour plus d'information:</i> M. Desalegne ABEBAW Director Cultural Heritage Research Directorate Authority for Research and Conservation of Cultural Heritage P.O. Box 13247 Addis Ababa Éthiopie +251-11 1 54 00 41; mobile +251-111-54-00-41 + 251 911 15 61 75 desalegn99@yahoo.com</p>
<p>Le Gada est un système traditionnel de gouvernance des Oromo d'Éthiopie qui s'est développé à partir des connaissances acquises par les générations successives. Il régit les activités politiques, économiques, sociales et religieuses et intervient comme mécanisme d'application des règles de conduite, de renforcement de la cohésion communautaire et d'expression de la culture. Le Gada, qui est enseigné oralement par des historiens, est organisé en cinq classes, chacune d'entre elles devant évoluer sur plusieurs échelons avant d'accéder au pouvoir. Les hommes dont les pères sont membres participent au système. La transmission se fait au sein des familles et à l'école.</p>			

Fidji	Registre des meilleures pratiques de sauvegarde La cartographie culturelle, méthodologie pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel iTaukei	Recommandation de l'organe d'évaluation: renvoyer	<i>Pour plus d'information:</i> Mme Emi BAINIMARAMA Acting Manager ITaukei Institute of Language and Culture c/ Ministry of iTaukei Affairs Box 2100 Government Buildings Suva Fidji +679 3100909 ebainimarama@govnet.gov.fj
En 2004, un programme visant à sauvegarder les connaissances et expressions traditionnelles de la population iTaukei des Fidji a été lancé suite aux inquiétudes soulevées quant à leur possible disparition définitive. Le programme de cartographie culturelle de l'Institut iTaukei de la Langue et de la Culture œuvre en collaboration avec les chefs, les anciens et les détenteurs afin d'identifier et d'enregistrer des éléments, importants pour l'identité et le maintien de la communauté, dont la viabilité a été fragilisée par des facteurs économiques et climatiques ainsi que par les médias. À ce jour, 11 des 14 provinces ont été cartographiées.			
France	Liste représentative Le carnaval de Granville	Recommandation de l'organe d'évaluation: inscrire	<i>Pour plus d'information:</i> M. Christian HOTTIN Conservateur du patrimoine Adjoint au département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique Direction générale des patrimoines Ministère de la culture et de la communication 6, rue des Pyramides 75001 PARIS + 33 (0) 1 40 15 87 24 +33 (0) 6 72 93 03 83 christian.hottin@culture.gouv.fr
Le carnaval de Granville est une fête de quatre jours précédant Mardi-Gras, à laquelle participent les membres de la communauté et habitants des communes voisines. Des cavalcades de chars s'inspirent, avec humour, de l'actualité, de personnalités politiques et de célébrités. 2 500 carnavaliers œuvrent à leur préparation. La fête propose également des défilés de fanfares, des bals pour différentes classes d'âge, une bataille de confetti et une « nuit des intrigues » au cours de laquelle les participants se costumant. Le carnaval contribue à l'unité de la communauté. La transmission se fait au sein des familles et des comités.			
Géorgie	Liste représentative La culture vivante des trois systèmes d'écriture de l'alphabet géorgien	Recommandation de l'organe d'évaluation: renvoyer	<i>Pour plus d'information:</i> Mme Rusudan MIRZIKASHVILI Head UNESCO and International Relations Office National Agency for Cultural Heritage Preservation of Georgia 27a, Atoneli str 0105 Tbilisi Géorgie +995 32 298 39 24 r.mirzikashvili@heritagesites.ge; r.mirzikashvili@gmail.com
L'écriture géorgienne a produit trois alphabets – mrgvlovani, nuskhuri et mkhedruli – tous encore en usage aujourd'hui. Le mrgvlovani a été le premier alphabet duquel ont été tirés le nuskhuri puis le mkhedruli. Ces alphabets coexistent du fait de leurs différentes fonctions sociales et culturelles, reflétant un aspect de la diversité de l'identité culturelle de la Géorgie. Le système éducatif national repose sur l'alphabet mkhedruli, enseigné dans le primaire et le secondaire ainsi qu'à la maison, tandis que les alphabets mrgvlovani and nuskhuri sont principalement pratiqués et enseignés par la communauté de l'Église orthodoxe autocéphale apostolique.			
Grèce	Liste représentative La Momoeria, fêtes du Nouvel An dans huit villages de la région de Kozani, en Macédoine occidentale (Grèce)	Recommandation de l'organe d'évaluation: inscrire	<i>Pour plus d'information:</i> Mme Stavroula FOTOPOULOU Director Modern Cultural Assets and Intangible Cultural Heritage General Directorate of Antiquities and Cultural Heritage Hellenic Ministry of Culture and Sports 17 Ermou str. 10563 Athens Grèce +30-210 32 340 390 sfotopoulou@culture.gr; dnpaapk@culture.gr
Du 25 décembre au 5 janvier, à Kozani (Grèce), des danseurs, des acteurs et des musiciens se produisent dans les rues des villages et passent chez les habitants pour se souhaiter mutuellement une année prospère. Les danseurs de la Momoeria représentent les prêtres de Momos (dieu du rire et de la satire) ou les commandants d'Alexandre le Grand essayant de convaincre les forces de la nature d'épargner les villageois tandis que les acteurs interprètent une pièce avec les musiciens. Transmise de génération en génération, cette fête fait partie de l'identité communautaire et renforce l'intégration sociale.			

Hongrie	Registre des meilleures pratiques de sauvegarde Le concept Kodály, sauvegarde du patrimoine musical traditionnel	Recommandation de l'organe d'évaluation: renvoyer	<i>Pour plus d'information:</i> Mme Mariann GÉHER Secretary General Hungarian National Commission for UNESCO Batory u. 10 H-1054 Budapest Hongrie (36) 1 795 2566 mariann.geher@unesco.hu
Au cours du siècle dernier, le concept de Kodály, qui vise à sauvegarder la musique populaire traditionnelle, a contribué à la promotion, la transmission et la documentation des pratiques en Hongrie et a aidé les pays étrangers qui souhaitent en faire de même. Conçu par Zoltán Kodály et soutenu par l'Académie hongroise des sciences, ses objectifs sont de rendre accessible à tous la musique populaire et d'encourager sa pratique quotidienne, la recherche et la documentation ainsi que son enseignement. Mis en œuvre dans les écoles depuis 1945, il est également appliqué par les instituts culturels afin de documenter la musique, d'exporter le concept et d'inspirer les artistes.			
Inde	Liste représentative Le yoga	Recommandation de l'organe d'évaluation: renvoyer	<i>Pour plus d'information:</i> Mme Helen ACHARYA Secretary Sangeet Natak Akademi Rabindra Bhavan 35, Feroze Shah Road New Delhi 110 001 Inde +9111 23387246-48 mail@sangeetnatak.gov.in
La philosophie derrière la pratique ancienne du yoga en Inde a influencé de nombreux aspects de la société indienne, dans les domaines de la santé, de la médecine, de l'éducation et des arts. Fondé sur l'harmonie du corps, de l'esprit et de l'âme pour améliorer le bien-être physique, spirituel et mental, le yoga associe une série de postures, de la méditation, un contrôle de la respiration, des récitation de paroles et d'autres techniques. Le yoga est traditionnellement transmis de maître à élève. De nos jours, des ashrams ou des ermitages de yoga, des instituts d'éducation et des centres communautaires contribuent également à la transmission de la pratique.			
Iraq	Liste représentative La fête de Khidr Elias et l'expression des vœux	Recommandation de l'organe d'évaluation: renvoyer	<i>Pour plus d'information:</i> M. Falah Hassan AL-ANI Director General Cultural Relations Directorate Chief of the Intangible Cultural Heritage Committee Ministry of Culture Baghdad Iraq +964 7710555559 falahani@live.com; falah_shaker@mocul.gov.iq
Tous les ans en février, les communautés iraqiennes honorent Al-Khidr, un saint qui, selon les croyances, exaucerait les vœux des participants, notamment s'ils sont dans le besoin. Habillées de vêtements traditionnels, les familles se rassemblent sur une colline sacrée où elles mangent des plats spécialement préparés pour l'occasion et exécutent la dabkka (une danse populaire) ou font des offrandes sur les rives du Tigre en demandant la réalisation de leurs vœux et en lançant des bougies à travers le fleuve. Cette pratique culturelle, qui renforcerait la cohésion sociale, est transmise au sein des familles et à l'école.			
Japon	Liste représentative Yama, Hoko, Yatai, festivals de chars au Japon	Recommandation de l'organe d'évaluation: inscrire	<i>Pour plus d'information:</i> Mme Hiroko MORIYAMA Agency for Cultural Affairs Office for International Cooperation on Cultural Properties Traditional Cultural Division, Cultural Properties Department 3-2-2 Kasumigaseki Chiyoda-ku Tokyo 100-8959 Japon +81 3-6734-3056 moriyama@bunka.go.jp
Chaque année, dans tout le Japon, des villes organisent des festivals de chars pour demander aux dieux la paix et la protection contre les catastrophes naturelles. Les festivals de chars Yama, Hoko et Yatai, considérés comme les plus grands événements de l'année, nécessitent la collaboration de différents groupes de la communauté et, en tant que pratique traditionnelle, sont le reflet de la diversité de la culture locale. Les responsabilités sont partagées entre chaque participant, de la construction des chars à la musique en passant par la coordination de l'enseignement dispensé aux jeunes par les détenteurs les plus âgés et l'organisation d'ateliers.			

Kazakhstan	Liste représentative Le koures au Kazakhstan	Recommandation de l'organe d'évaluation: renvoyer	<i>Pour plus d'information:</i> Mme Aida KABASHEVA Press secretary and PR manager Federation of Kazakh Kuresi of the Republic of Kazakhstan Dinmukhammed Kunayev 29/1 Street Astana 010000 Kazakhstan +7 775 4800017 kazakhstanbarysy@gmail.com; aida_go@mail.ru
Le koures au Kazakhstan est une forme de lutte traditionnelle pratiquée par les communautés dans laquelle les concurrents s'affrontent debout, l'objectif consistant à plaquer les deux omoplates de l'adversaire au sol. Auparavant, les formateurs entraînaient les garçons qui participaient à des compétitions locales. De nos jours, le koures est un sport national pratiqué par les hommes et les femmes, également lors de compétitions internationales retransmises dans plusieurs pays. Le koures renforcerait la tolérance, la bonne volonté et la solidarité entre communautés. Il est transmis à l'occasion de master classes et dans des clubs sportifs.			
Kenya retirée	Liste de sauvegarde urgente Les rituels et pratiques associés au sanctuaire de Kit Mikayi	Recommandation de l'organe d'évaluation: renvoyer	<i>Pour plus d'information:</i> M. John Moogi OMARE Programme Director Culture Kenya National Commission for UNESCO P.O. Box 72107-00200 Nairobi Kenya +254 20 2727980; +254 722 684037 +254 722 664 747 ojohnmoogi@gmail.com
Le sanctuaire de Kit Mikayi est un lieu traditionnel de culte et de rituels pour les populations seme, les autres communautés luo et les communautés avoisinantes. Les aînés y conduisent des rituels pour obtenir la pluie pendant les famines, les responsables religieux et les personnalités politiques prient les divinités pour obtenir leur intervention et les couples mariés demandent une longue vie commune. Les rituels sont dirigés par des hommes et accompagnés par les aînés tandis que les femmes chantent, dansent et cuisinent. De nos jours, le nombre décroissant de participants et un intérêt moindre de la part des jeunes menacent la pérennité de la tradition.			
Maurice	Liste représentative Le geetgawai, chants populaires en bhojpuri à Maurice	Recommandation de l'organe d'évaluation: inscrire	<i>Pour plus d'information:</i> Mme Nalini LUCKHEENARAIN Ag. Permanent Secretary Ministry of Arts and Culture Renganaden Seeneevassen Building Pope Henessy Street Port Louis Maurice +230 212 5848 nluckheenarain@govmu.org; leenu11@yahoo.com
Le geet gawai est une cérémonie traditionnelle précédant le mariage, mêlant des rituels, des prières, des chants, de la musique et des danses, principalement pratiquée par les communautés bhojpuriphones de Maurice. Elle se déroule chez l'un des deux futurs mariés, les membres de la famille et les voisins y participent. Les femmes mariées placent, entre autres, du riz et de l'argent dans un morceau de tissu tandis que d'autres femmes chantent pour honorer les dieux et déesses hindous. Ensuite, tout le monde danse au son de chants réconfortants. Expression de l'identité de la communauté et de la mémoire collective, elle est transmise par les familles, les centres communautaires et les académies.			
Mexique	Liste représentative La Charrería, tradition équestre au Mexique	Recommandation de l'organe d'évaluation: renvoyer	<i>Pour plus d'information:</i> M. Gabriel CABELLO President of the Historic Commission Asociación Nacional de Charros Constituyentes 500 Lomas Altas México D.F. Mexique 52 55 62 84 43 02 ; 52 1 55 18 50 64 90 gabriel@comunicacionglobal.biz
La Charrería est une pratique traditionnelle des communautés mexicaines d'éleveurs de bétail. Elle permettait, à l'origine, aux éleveurs de différents domaines de mieux cohabiter. De nos jours, des associations de Charrería et des écoles contribuent à transmettre la tradition, également considérée comme un sport, en entraînant les membres de la communauté jusqu'à un niveau de compétition. Différentes catégories de charrerías sont exécutées en public par des praticiens hommes et femmes. La pratique est perçue comme un aspect important de l'identité communautaire et un moyen de transmettre des valeurs sociales aux jeunes générations.			

Nigéria	Liste représentative Le Festival international de la culture et de la pêche d'Argungu	Recommandation de l'organe d'évaluation: renvoyer	<i>Pour plus d'information:</i> M. Augustus Babajide AJIBOLA Chief UNESCO Division Department of Culture Federal Ministry of Culture, Tourism and National Orientation Federal Secretariat Complex , Phase II, Block E, Room 1022 Abuja Nigéria +234 803 301 8985 ajibloecr@yahoo.com
Tous les ans, les communautés se réunissent au nord-ouest du Nigéria pour participer au Festival international de la culture et de la pêche d'Argungu. Ce festival de quatre jours, entre février et mars, présente le kabanci - des compétitions aquatiques, notamment la pêche à mains nues, la course de canoë, la capture de canards sauvages – et d'autres pratiques traditionnelles. Les hommes et les garçons y participent tandis que les femmes interprètent chants et danses. Le festival est perçu comme une contribution au sentiment d'identité et un moyen de maintenir la paix entre les Argungu et les Sokoto voisins. Les connaissances relatives à la tradition sont transmises au sein des chefferies participantes, des familles et par l'apprentissage.			
Norvège	Registre des meilleures pratiques de sauvegarde Le bateau Oselvar, adaptation du processus d'enseignement traditionnel de sa construction et son utilisation dans un contexte moderne	Recommandation de l'organe d'évaluation: sélectionner	<i>Pour plus d'information:</i> M. Haakon VINJE Senior Advisor Cultural Heritage Department Norwegian Ministry of Culture Pb. 8030 Dep. N-0030 Oslo Norvège +47 22 24 79 77 postmottak@kud.dep.no
Autrefois principal mode de transport dans l'ouest de la Norvège, également utilisé pour les loisirs, le bateau en bois Oselvar est devenu obsolète avec l'arrivée de bateaux modernes dans les années 1940, les restrictions sur les prix imposées par le gouvernement et le développement du transport routier. Afin de contribuer à la sauvegarde de la pratique, la fondation à but non lucratif Oselvarverkstaden, dédiée à la construction et la réparation de bateaux, a été créée en 1997. Elle recrute des apprentis constructeurs de bateaux, facilite la transmission des savoir-faire liés aux techniques de construction et attire les constructeurs en activité en leur fournissant des infrastructures. À ce jour, 85 bateaux ont été construits et 40 réparés.			
Ouganda	Liste de sauvegarde urgente La danse et musique de lyre arquée ma'di	Recommandation de l'organe d'évaluation: inscrire	<i>Pour plus d'information:</i> Mme Stella WADIRU Executive Director Art for Peace and Community Development in Africa P.O. Box 33705 Kampala Ouganda +256 782 502272 apecoda@gmail.com
La danse et la musique de lyre arquée ma'di est une des plus anciennes pratiques culturelles des populations madi en Ouganda. Les chants et les danses traditionnels pratiqués à diverses occasions, notamment les mariages et la célébration des bonnes récoltes, sont un outil pour renforcer les liens familiaux et transmettre la culture de la communauté. Des rituels y sont également associés. La pratique est transmise par les détenteurs les plus âgés. Son avenir est en péril car les jeunes la trouvent démodée et les matériaux utilisés proviennent d'espèces désormais menacées.			
Ouzbékistan	Liste représentative La tradition et la culture du palov	Recommandation de l'organe d'évaluation: inscrire	<i>Pour plus d'information:</i> M. Shuhrat ABDULLAYEV Senior Methodist Inventory-Making Department Republican Scientific-Methodological Center for Folk Art 30, Navoi Street Tashkent 100129 Ouzbékistan (99871) 239-49-57 shuhtrat.abdulla@gmail.com; meros2010@inbox.ru
Selon un dicton ouzbek, les invités ne peuvent prendre congé de leurs hôtes que lorsque ces derniers leur ont offert le palov. Préparé à base de riz, de viande, d'épices et de légumes, le plat traditionnel est apprécié lors des repas quotidiens, pour célébrer des occasions particulières, aider les personnes défavorisées et honorer les proches défunts. Transmise de maître à apprenti, au sein des familles, entre pairs et dans des institutions communautaires, la pratique, qui contribue à renforcer les liens sociaux et à promouvoir la solidarité, fait partie de l'identité culturelle de la communauté.			

Portugal	Liste de sauvegarde urgente Le processus de fabrication de la poterie noire de Bisalhães	Recommandation de l'organe d'évaluation: inscrire	<i>Pour plus d'information:</i> Mme Eugénia Margarida ALMEIDA COUTINHO DA SILVA City Councillor for Culture Vila Real City Council Avenida Carvalho Araújo 5000-657 Vila Real Portugal (351) 259 308 100 eugeniaalmeida@cm-vilareal.pt
Lieu de fabrication de la poterie noire, Bisalhães, au Portugal, est connu comme la « terre des producteurs de pots et de plats ». Destinée à la décoration et à la cuisine, cette pratique traditionnelle figurant sur les armoiries du village est un élément important de l'identité de la communauté qui utilise encore les méthodes anciennes. Transmise presque exclusivement au sein des familles, l'avenir de la pratique est menacé par la baisse du nombre de détenteurs, le manque d'intérêt des jeunes générations et la concurrence des produits industriels qui sont en forte demande.			
République de Corée	Liste représentative La culture des haenyeo (plongeurs) de l'île de Jeju	Recommandation de l'organe d'évaluation: inscrire	<i>Pour plus d'information:</i> Mme Eunseon JEONG Programme Specialist International Cooperation Division Cultural Heritage Administration Government Complex 189, Cheongsa-ro, Seo-gu Daejeon République de Corée +82 42 481 31 86 +82-10-717-45242 ejeong@korea.kr
Sur l'île de Jeju, une communauté de femmes, parfois octogénaires, gagne sa vie en plongeant pour pêcher des fruits de mer. Les haenyeo (plongeurs) de Jeju pêchent jusqu'à sept heures par jour, 90 jours par an, en retenant leur souffle à chaque plongée d'une profondeur de 10 m. Avant la plongée, des prières sont dites pour la sécurité et une pêche abondante. La transmission se fait au sein des familles, dans les coopératives de pêche et à l'école des haenyeo. La pratique traditionnelle améliore le statut des femmes dans la communauté, symbolise l'identité de l'île et encourage la gestion durable.			
République dominicaine	Liste représentative La musique et la danse du merengue en République dominicaine	Recommandation de l'organe d'évaluation: renvoyer	<i>Pour plus d'information:</i> M. José Antonio RODRÍGUEZ DUVERGÉ Minister Ministry of Culture Av. George Washington Esq. Paseo Presidente Vicini Burgos Santo Domingo République dominicaine 00-18-(809)-221-4141 contacto@cultura.gob.do; lobrea@sec.gob.do; henriquezcaolo@hotmail.com
Le merengue est considéré comme faisant partie intégrante de l'identité nationale dominicaine et il joue un rôle actif dans divers aspects de la vie quotidienne de la population - de l'éducation aux rassemblements sociaux et événements festifs, en passant par les campagnes politiques. En 2005, la date du 26 novembre a été déclarée Journée nationale du merengue, à cette occasion des festivals de merengue sont organisés chaque année. Le merengue est dansé en couple, des gestes sensuels sont exécutés par les danseurs qui bougent au son de la musique. Transmise par la participation, la pratique traditionnelle attire des individus de classes sociales différentes contribuant ainsi à la promotion du respect et de la coexistence entre les communautés.			
République populaire démocratique de Corée	Liste représentative Le Ssirum, lutte dans la République populaire démocratique de Corée	Recommandation de l'organe d'évaluation: renvoyer	<i>Pour plus d'information:</i> M. Jong Min YUN Director of the Foreign Relations Department National Authority for the Protection of Cultural Heritage Taedongmun-dong Central District Pyongyang République populaire démocratique de Corée +85 02-11811 Exit-381-4416 napch@star-co.net.kp
Dans les communautés de la Corée du nord, les hommes pratiquaient traditionnellement le ssirum pour renforcer leur force physique tout au long de leur vie active. Cette forme de lutte leur était enseignée par leur père ou leur grand-père ; ils renforçaient leur savoir-faire auprès de leurs frères ou de leurs voisins, puis approfondissaient leurs techniques à l'école et à l'occasion de compétitions. De nos jours, le ssirum est pratiqué de la même façon en ayant recours au torse, aux mains et aux jambes. C'est une tradition culturelle qui encourage la confiance, le respect et la compréhension entre les communautés pratiquantes afin d'assurer l'harmonie.			

Roumanie	Liste représentative Le pèlerinage de la Pentecôte à Şumuleu Ciuc (Csíksomlyó)	Recommandation de l'organe d'évaluation: renvoyer	<i>Pour plus d'information:</i> Mme Paulina POPOIU General Manager 'Dimitrie Gusti' National Village Museum 28-30 Kiseleff Blvd 011342 Bucharest Roumanie 4021 317 90 68 ; 4072 240 91 44 paulapopoiu@yahoo.fr ; hegedus.cs.csilla@gmail.com
Le pèlerinage de la Pentecôte à Şumuleu Ciuc, en Roumanie, attire chaque année les communautés catholiques romaines ainsi que d'autres communautés religieuses. Le vendredi, des milliers de personnes se rendent dans la basilique Sainte-Marie puis, le lendemain, elles entament l'ascension du Mont Şumuleu en passant devant quatre chapelles, un symbole du dur chemin qui mène à la vie éternelle. Des chansons traditionnelles sont interprétées et un service liturgique en plein air est célébré, il est suivi d'un repas pris en commun. La pratique culturelle, qui renforce les liens communautaires et la solidarité et enseigne d'autres valeurs sociales importantes, est transmise par les fidèles.			
Roumanie; République de Moldova	Liste représentative L'artisanat traditionnel du tapis mural en Roumanie et en République de Moldova	Recommandation de l'organe d'évaluation: renvoyer	<i>Pour plus d'information:</i> Mme Narcisa Alexandra ŞTIUCĂ Ethnology and Folklore Department Faculty of Letters University of Bucharest 5-7, Edgard Quinet str. 010017 Bucharest Roumanie 0040 730 042 425 +40 213 138 875 +40 072 241 0715 n.stiuca@gmail.com; narcisa.stiuca@g.unibuc.ro; buzila.varvara@gmail.com
Les tapis muraux fabriqués par les communautés de tisserands de Roumanie et de République de Moldova étaient traditionnellement utilisés pour la décoration, les funérailles, les expositions et faisaient aussi partie de la dot des jeunes filles. De nos jours, on les apprécie principalement en tant qu'œuvres d'art. Les techniques ont évolué, passant de l'utilisation de métiers verticaux ou horizontaux dans certaines régions à un piquage serré et à d'autres formes de tissage, les tisserands pouvant désormais travailler à domicile. Considéré comme une expression de la créativité et de l'identité et un outil de cohésion sociale, l'artisanat est transmis par les familles et dans les centres artisanaux et collèges.			
Slovaquie; Tchéquie	Liste représentative Le théâtre de marionnettes en Slovaquie et en Tchéquie	Recommandation de l'organe d'évaluation: renvoyer	<i>Pour plus d'information:</i> M. Juraj HAMAR Director SLUK - The Slovak State Traditional Dance Company Balkánska 31 853 08 Bratislava Slovaquie +421 917 760 143 juraj.hamar@sluk.sk
Pour les communautés de Slovaquie et de République tchèque, le théâtre de marionnettes est une forme de divertissement traditionnel populaire, mais également une manière de traduire une vision du monde et d'enseigner les valeurs morales. Faisant partie intégrante du théâtre local et de la tradition littéraire, il contribue à la socialisation, à la créativité et à l'identité des participants. Utilisant des marionnettes essentiellement confectionnées en bois et animées à l'aide de différentes méthodes, la pratique culturelle traditionnelle est transmise par les communautés d'interprètes, les dynasties de marionnettistes, des organisations à but non lucratif et des écoles de musique et d'art.			
Slovénie	Liste représentative La représentation de la Passion à Škofja Loka	Recommandation de l'organe d'évaluation: renvoyer	<i>Pour plus d'information:</i> M. Silvester GABERŠČEK Directorate for Cultural Heritage Ministry of Culture Maistrova ulica 10 1000 Ljubljana Slovénie +386 (0)1 369 5900 gp.mk@gov.si; silvester.gaberscek@gov.si
À Škofja Loka, en Slovénie, un spectacle traditionnel prenant la forme d'une procession est interprété, dans le centre médiéval de la ville, au moment du carême et de Pâques. La représentation de la Passion à Škofja Loka, qui s'inspire des textes d'un ancien moine capucin, présente 20 scènes du chemin de croix et d'autres tableaux de l'Ancien et du Nouveau Testaments. 900 acteurs locaux et 400 autres bénévoles y participent. Jouée tous les six ans, on considère qu'elle contribue à l'identification et la cohésion de la communauté. Elle est transmise au sein des familles, dans les écoles et par les artisans locaux.			

Sri Lanka	Liste représentative L'art traditionnel des marionnettes à fils au Sri Lanka	Recommandation de l'organe d'évaluation: renvoyer	<i>Pour plus d'information:</i> Mme Swarna Malkanthi HATURUSINGHE DEWAGE Secretary State Ministry of Cultural Affairs 8th floor, Sethsiripaya Battaramulla Sri Lanka +9411 2861108 secretary@cultural.gov.lk
Les marionnettes à fils sont une pratique traditionnelle des communautés Gamwari du sud du Sri Lanka destinées à divertir et éduquer le public en mettant en scène des thèmes folkloriques, historiques, religieux ou consacrés à l'injustice sociale. L'humour, le chant et la musique participent également du récit. Considérées comme un important moyen de communication, elles renforcent aussi la socialisation et l'éducation des jeunes des communautés rurales. La pratique est transmise de manière informelle au sein des familles. Les représentations sont données dans les salles publiques et les temples, en particulier à l'occasion de festivals.			
Suisse	Liste représentative Fête des vigneronns de Vevey	Recommandation de l'organe d'évaluation: inscrire	<i>Pour plus d'information:</i> Mme Julia DAO Chargée d'affaires internationales Section culture et société Office fédéral de la culture Hallwylstrasse 15 3003 BERNE Suisse +41-58 463 72 60 julia.dao@bak.admin.ch
La Fête des Vignerons, qui célèbre la communauté des vigneronns, fait partie du patrimoine vivant de Vevey, en Suisse. D'abord simple parade, elle compte aujourd'hui 15 représentations sur trois semaines et plus de 5 000 figurants. Reposant sur un thème traditionnel, avec des prix pour les meilleurs vigneronns ainsi que de la musique, de la nourriture et des processions vers la ville voisine de La-Tour-de-Peilz, la fête est organisée par la Confrérie des vigneronns de Vevey avec l'aide de bénévoles. Elle renforce l'esprit communautaire, encourage la vie artistique et stimule le savoir-faire des vigneronns.			
Tadjikistan	Liste représentative L'Oshi Palav, plat traditionnel et ses contextes sociaux et culturels au Tadjikistan	Recommandation de l'organe d'évaluation: inscrire	<i>Pour plus d'information:</i> M. Sarvar BAKHTI Secretary-General Tajikistan National Commission for UNESCO 33 Sherozi Street 734001 Dushanbe Tadjikistan +992 37 221 6001 ; +992 37 221 1750 unesco@mfa.tj
L'Oshi Palav (pilaf) est un plat traditionnel des communautés du Tadjikistan qui le considèrent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Le « roi des plats » est une recette à base de riz, de viande et d'épices, mais il existe jusqu'à 200 versions. Considéré comme une pratique inclusive qui réunit des personnes de différentes origines, il est préparé afin d'être apprécié lors des repas quotidiens ainsi qu'à l'occasion de rassemblements, de célébrations et de rituels. Les savoir-faire associés à la pratique sont transmis au sein des familles et dans les écoles de cuisine.			
Turquie	Liste représentative L'artisanat traditionnel du çini	Recommandation de l'organe d'évaluation: inscrire	<i>Pour plus d'information:</i> M. Serkan Emir ERKMEN Ministry of Culture and Tourism Kültür ve Turizm Bakan Bakanlığı İsmet İnönü Bulvarı No:5 Emek Kat: 9 Oda: 901 06100 Ankara Turquie +90 312 212 83 00 ext. 3016 serkan.erkmen@kulturturizm.gov.tr; serkanemirerkmen@hotmail.com; isa.satar@gmail.cim
Faits en Turquie, les çinis sont des carreaux traditionnels de faïence et de céramique décorés de motifs colorés, on les retrouve sur les façades de bâtiments et dans les maisons. Les motifs, représentant des coutumes et croyances locales, sont percés sur du papier, appliqués sur la surface avec les contours tracés à la main puis la poterie est teinte, émaillée et cuite. Pratiqué de façon formelle et informelle dans des ateliers traditionnels, des centres d'enseignement, des universités et à la maison, l'art du çini est considéré comme un moyen de s'exprimer, de s'épanouir et de se sentir mieux et un aspect symbolique de l'identité culturelle de la Turquie.			

Ukraine	Liste de sauvegarde urgente Les chants cosaques de la région de Dnipropetrovsk	Recommandation de l'organe d'évaluation: inscrire	<i>Pour plus d'information:</i> Mme Svitlana PAKHLOVA Ukrainian Center for Cultural Studies Ministry of Culture of Ukraine 9, Lavrska str., building 5 01010 Kyiv Ukraine 380 67 707 48 50 s.pakhlova@gmail.com
Interprétés par les communautés de la région de Dnipropetrovsk, les chants cosaques racontent la tragédie de la guerre et les relations personnelles entre soldats cosaques. Les chansons sont interprétées pour le plaisir et pour maintenir un lien avec le passé. On compte trois groupes de chanteurs, Krynyca, Boguslavochka et Pershocvit, auxquels participent hommes et femmes. La transmission de la tradition se fait dans le cadre familial mais sa pérennité est compromise par l'âge de la population de détenteurs et le manque de formateurs pour les nouvelles générations.			
Venezuela (République bolivarienne du)	Liste représentative Le carnaval d'El Callao, représentation festive d'une mémoire et d'une identité culturelle	Recommandation de l'organe d'évaluation: renvoyer	<i>Pour plus d'information:</i> Mme María Ismenia TOLEDO UNESCO Liaison Office Coordinator Centro de la Diversidad Cultural Qta. Micomicona Av. Zuloaga con calle América Los Rosales Caracas Venezuela (République bolivarienne du) +58 212 6939845 +58 212 693 98 45 +58 414 116 09 67 mitoledot@gmail.com; oteu@diversidadcultural.gob.ve
Le carnaval d'El Callao, pratiqué dans des communautés du Venezuela, est associé aux célébrations d'émancipation qui se déroulent dans les îles francophones des Caraïbes. De janvier à mars, la pratique réunit jusqu'à 3 000 personnes qui défilent déguisées en personnages historiques et imaginaires, avec de la musique, de la danse et des concerts dans toute la ville. Le carnaval met en avant l'histoire des Callaoenses, renforce l'identité culturelle, promeut l'unité et encourage les jeunes générations à découvrir leur patrimoine. La transmission se fait principalement au sein des familles et dans les écoles dirigées par les détenteurs.			
Viet Nam	Liste représentative Les pratiques liées à la croyance viet en les déesses-mères des Trois mondes	Recommandation de l'organe d'évaluation: inscrire	<i>Pour plus d'information:</i> Dr. Thé Hùng NGUYỄN Director General Department of Cultural Heritage Ministry of Culture, Sports and Tourism 51, Ngô Quyền Street Hoàn Kiếm District Hanoi Viet Nam +84 4 3943 6131; +84 913510142 +84 913510142 nhtung@dsvh.gov.vn; trangnguyen@dsvh.gov.vn; dzungkimnguyen@gmail.com; ncben_vicas@yahoo.com
Pour répondre à des demandes d'ordre spirituel, à des attentes quotidiennes et pour attirer la chance dans la santé comme au travail, des communautés du Viet Nam vénèrent les déesses-mères des Trois mondes : le monde céleste, le monde de l'eau et le monde des montagnes et des forêts. Parmi ces déesses-mères, on trouve la Mère du monde Liễu Hạnh et d'autres esprits héroïques. La tradition consiste en un culte quotidien, des cérémonies, des rituels et des festivals. Transmises par des détenteurs tels que les prêtres des temples, les pratiques constituent la base des relations sociales entre membres de la communauté et entretiennent un aspect de son patrimoine culturel.			

* * *



• Patrimoine
• culturel
• immatériel

Section du patrimoine culturel immatériel
Secteur de la culture
UNESCO
7 place Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France
Tél. : +33 1 45 68 43 95
E-mail : ich@unesco.org
www.unesco.org/culture/ich